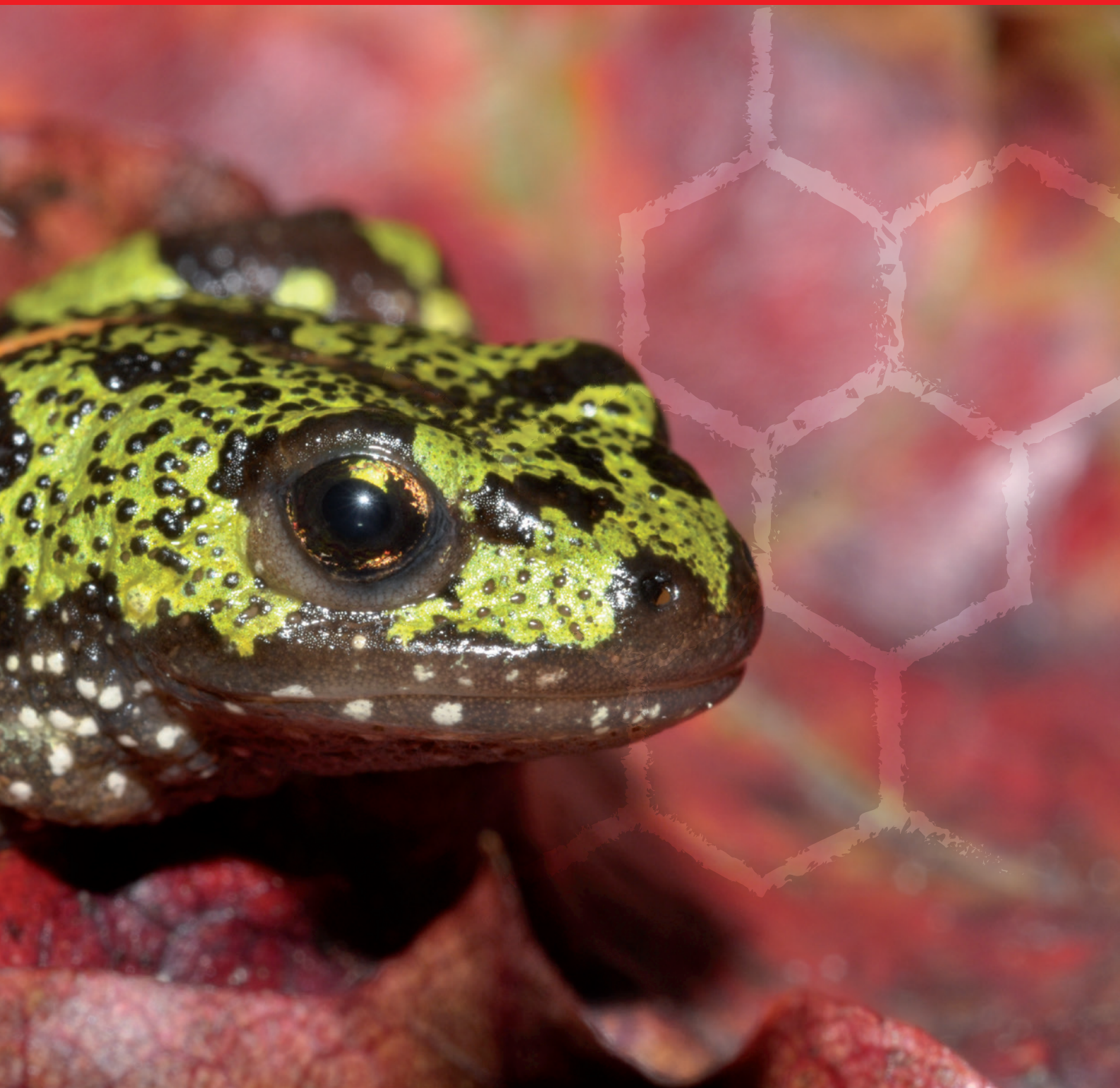


Liste rouge régionale des **amphibiens** et **reptiles** d'Aquitaine



Coordination: Charlotte Le Moigne (Observatoire aquitain de la faune sauvage - OAFS)

Comité d'évaluation:

Experts: Christian Arthur (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) Aquitaine), Laurent Barthe (Nature Midi-Pyrénées), Matthieu Berroneau (Cistude Nature – CSRPN Aquitaine), Fabrice Bernard, Yannig Bernard (ELIOMYS), Romuald Dohogne, Jean-Christophe De Massary (Service du patrimoine naturel (SPN)/Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), Claude Miaud (Laboratoire Biogéographie et écologie des vertébrés, de l'École pratique des hautes études (EPHE) et composante du Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (unité mixte de recherche 5175), Damien Troquereau.

Evaluateurs neutres: Adrien Jailloux (OAFS) et Charlotte Le Moigne (OAFS).

Rédaction du document: Charlotte Le Moigne (OAFS), Adrien Jailloux (OAFS)

Avec la participation de: Patrick Haffner (MNHN), Guillaume Gigot (MNHN) et Laurent Soulier (CSRPN Aquitaine)

Relecture: Didier Alard (Biodiversité gènes et communautés (BioGeCo) - UMR 1202 INRA - université de Bordeaux), Marie Barneix (OAFS), Matthieu Berroneau (Cistude Nature – CSRPN Aquitaine), Andy Papacotsia (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Aquitaine), Damien Troquereau.

Remerciements:

Un grand merci aux experts et aux structures partenaires: Cistude Nature, Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine, LPO Aquitaine, Parc national des Pyrénées, Parc naturel régional des Landes de Gascogne, Parc naturel régional Périgord-Limousin, ainsi qu'aux observateurs du dispositif Faune-Aquitaine, sans qui cette Liste n'aurait pu voir le jour.

Merci beaucoup à Déborah Auclair, Marie Barneix, Matthieu Berroneau, Michel Candelon, Dominique Legras, Nastasia Merceron et Françoise Serre-Collet qui nous ont gracieusement fourni leurs photos.

Les auteurs remercient également Marie Barneix pour son aide à la finalisation de cette publication.

Référence bibliographique à utiliser: LE MOIGNE C. & JAILLOUX A., 2013. Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 48 p.

Réalisé avec l'appui technique du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).



Photos de couverture: Triton marbré - *Triturus marmoratus* de Françoise Serre-Collet

Cartographie et aide à la synthèse des données: Paul Fromage (OAFS)

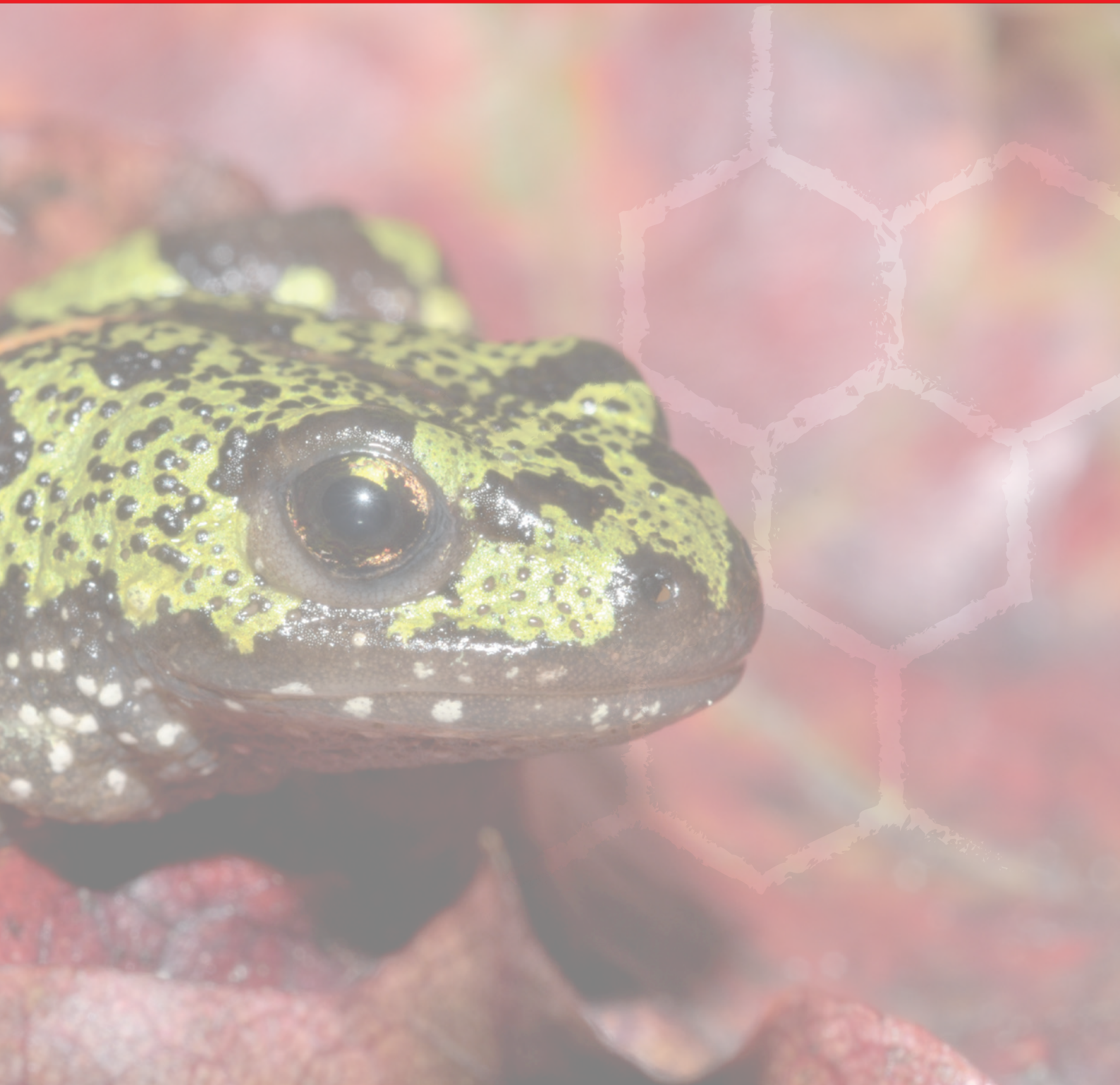
Aide à la rédaction et conception graphique: Direction de la communication - université de Bordeaux

Conseil et accompagnement: Anne Lassègues, responsable du service culturel sciences technologies de l'université de Bordeaux

Impression: BLF Impression – Le Haillan (33)

Parution : avril 2014

Liste rouge régionale
des **amphibiens** et **reptiles**
d'Aquitaine





La probable présence de l'ensemble des espèces appartenant au *complexe des Grenouilles vertes* en Aquitaine rend impossible une détermination visuelle certaine de chacune d'entre elles. Seules des analyses génétiques permettent de valider avec certitude une détermination.

Le *complexe des Grenouilles vertes* comprend la Grenouille de Perez, la Grenouille de Lessona, la Grenouille commune, la Grenouille rieuse et la Grenouille de Graf.

Grenouille verte - *Pelophylax* sp.

© Edith Reuzeaux

Sommaire

Editoriaux.....	p.5
Les listes rouges: contexte, enjeux et démarche	p.9
1 Un projet coordonné par l'équipe de l'Observatoire aquitain de la faune sauvage (OAFS).....	p.9
2 Le concept des Listes rouges des espèces menacées.....	p.11
3 Une première Liste rouge pour la région Aquitaine: les amphibiens et reptiles	p.14
Une région aux paysages variés accueillant une importante diversité d'amphibiens et reptiles	p.17
1 Sept grandes entités biogéographiques en Aquitaine.....	p.17
2 Description des entités biogéographiques.....	p.17
3 Zoom particulier: les milieux urbains.....	p.22
Résultats de l'évaluation	p.25
1 Près d'une espèce d'amphibiens et reptiles sur trois menacée de disparition en Aquitaine	p.25
2 Résultats concernant les amphibiens.....	p.26
3 Résultats concernant les reptiles	p.28
Méthodologie et spécificités de la Liste rouge réalisée	p.31
1 Les espèces soumises à évaluation	p.31
2 La pré-évaluation.....	p.31
3 Évaluation et validation par le Comité d'experts.....	p.34
4 Avis de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) France et du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).....	p.34
5 Validation de l'ensemble du travail par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Aquitaine	p.35
6 Résumé des neuf étapes de la procédure d'élaboration de Liste rouge régionale	p.35
Focus sur cinq espèces	p.37
Glossaire.....	p.41
Références bibliographiques.....	p.43
Remerciements.....	p.44



La Coronelle lisse est une espèce discrète et donc difficile à observer. Elle est classée « Vulnérable » en Aquitaine.
Coronelle lisse – *Coronella austriaca*
© Matthieu Berroneau

De l'état de nos connaissances sur la faune sauvage dépend notamment la mise en place d'actions de préservation de la biodiversité. La forte attente chez les acteurs du patrimoine naturel d'Aquitaine d'une meilleure coordination de la collecte et du traitement des données faunistiques, mais aussi d'une amélioration de leur diffusion et de leur valorisation, a conduit à la mise en place de l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS).



Officiellement lancé en janvier 2013, l'OAFS dévoile aujourd'hui sa première publication : la Liste rouge régionale des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine, d'après la méthodologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Assurer la généralisation de méthodes et d'outils afin d'enrayer le déclin de la biodiversité constitue en effet un enjeu majeur. L'élaboration de Listes rouges régionales s'inscrit dans cette nécessité d'éclairer chacun sur le degré de menace des espèces de la région et d'apporter des explications sur le constat effectué : 33% des espèces d'amphibiens et de reptiles d'Aquitaine – c'est-à-dire une espèce sur trois – sont menacées de disparition.

La responsabilité patrimoniale de notre territoire y est clairement mise en évidence, notamment pour la Grenouille des Pyrénées ou la Vipère de Seoane, espèces menacées présentes en France uniquement dans les Pyrénées-Atlantiques.

Réalisée avec l'aide d'un groupe d'experts, validée par les membres du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), cette première Liste rouge de la région Aquitaine constitue un document partagé et reconnu par l'ensemble des acteurs régionaux du patrimoine naturel. Le travail remarquable effectué par l'équipe de l'OAFS et les experts doit ainsi être salué. La réalisation de l'Atlas des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine, coordonné par l'association Cistude Nature, a été déterminante à l'avancée des connaissances sur l'herpétofaune régionale et à l'entreprise de la démarche Liste rouge. Enfin, les nombreux autres professionnels et centaines de bénévoles (notamment via le site Faune-Aquitaine) qui ont apporté les informations nécessaires à l'évaluation des espèces, sont à remercier pour avoir également contribué à la réussite du projet.

Michel DELPUECH
Préfet de la région Aquitaine



La Cistude d'Europe est une des deux tortues d'eau douce indigènes de France métropolitaine. Unique tortue autochtone d'Aquitaine, elle est évaluée « Quasi-menacée » dans la région.
Cistude d'Europe – *Emys orbicularis*
© Matthieu Berroneau

La conservation de la diversité biologique doit être une préoccupation partagée par tous.

Dans le cadre de ses missions de formation, de recherche scientifique et de diffusion de l'information, l'université de Bordeaux s'inscrit tout à fait dans cette démarche en faveur de l'environnement. Elle propose des formations de qualité et pluridisciplinaires, notamment dans les domaines de la biodiversité, du droit de l'environnement ou encore des études d'impacts. Elle forme ainsi les futurs experts, capables de concevoir les mesures appropriées à la sauvegarde de la biodiversité.

Les chercheurs et enseignants-chercheurs de l'université de Bordeaux développent également des connaissances scientifiques de pointe, dans les laboratoires, sur le terrain et dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, qui contribuent aux grandes avancées biologiques dans ce domaine. Notre rôle est également patrimonial, avec la constitution de fonds de collections biologiques et de mise en œuvre de projets permettant de protéger et valoriser la richesse des espèces animales et végétales sur notre propre campus.

Fortement ancrée dans un territoire qu'elle contribue à faire vivre et à préserver, c'est logiquement que notre université a accueilli sur son site l'Observatoire aquitain de la faune sauvage (OAFS) au sein de l'unité mixte de recherche Biodiversité, gènes et communautés (Biogeco), avec l'Institut national de recherche en agronomie (INRA).

Aujourd'hui, l'OAFS présente la première Liste rouge d'Aquitaine, consacrée aux reptiles et amphibiens de la région, à laquelle ont participé de nombreux membres de notre établissement. Fondée sur une solide méthodologie scientifique, cette Liste rouge met en lumière les problématiques de conservation de ces espèces sur notre territoire. J'espère que cet outil, riche de l'énergie et de l'enthousiasme collectifs de tous les acteurs de la protection de la biodiversité de la région, contribuera à la protection de notre belle nature aquitaine et permettra à chacun de prendre encore plus conscience de sa fragilité.

Au nom de l'université de Bordeaux, je les remercie tous de leur implication, et leur confirme le soutien de l'ensemble de la communauté universitaire dans cette lutte au quotidien pour la préservation du monde qui nous entoure.





Deuxième espèce de reptile la plus fréquemment renseignée derrière le Lézard des murailles, le Lézard vert est une espèce relativement abondante en Aquitaine. Il est classé dans la catégorie « Préoccupation mineure » de la Liste rouge régionale.
Lézard vert occidental mâle – *Lacerta bilineata*
© Edith Reuzeau

Les listes rouges : contexte, enjeux et démarche

1. Un projet coordonné par l'Observatoire aquitain de la faune sauvage (OAFS)

La création de la Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine s'est appuyée sur un dispositif innovant dans la région et sur ses territoires : l'Observatoire aquitain de la faune sauvage. Cet observatoire repose sur trois entités :

- **Le Réseau des contributeurs de l'OAFS :**
un réseau d'acteurs du patrimoine naturel structuré par une charte partenariale, disposant d'une instance gouvernante composée de 45 structures régionales.
- **Le Conseil scientifique :**
représenté par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Aquitaine. Cette instance rassemble des spécialistes du patrimoine naturel régional.
- **La Cellule de Traitement de l'OAFS :**
une équipe de salariés chargée d'assurer la réalisation des objectifs du dispositif.

Un observatoire original et ambitieux

L'Observatoire aquitain de la faune sauvage (OAFS) se distingue actuellement dans le paysage des observatoires territoriaux de la biodiversité grâce à l'hébergement de son équipe dans l'un des principaux centres de recherche en biologie de la conservation en Aquitaine : l'Unité mixte de recherche Biodiversité, Gènes et Communautés – UMR BioGeCo, qui associe l'université de Bordeaux et l'INRA.

Vers une meilleure valorisation de nos connaissances sur la faune sauvage

L'OAFS a pour premier objectif de structurer, de développer et d'animer le réseau des acteurs régionaux du patrimoine naturel, autour de la production de données faunistiques. Il a également pour finalité d'apporter une valorisation scientifique, fiable et partagée, à la production d'informations régionales et territoriales, afin d'éclairer les politiques publiques de développement et d'aménagement pour une meilleure prise en compte de la faune sauvage.

Un cadre multi-partenarial déterminant pour la réussite de la démarche

La coordination de la Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine (comprenant notamment la collecte, l'analyse et la synthèse des données d'observations) a été effectuée par l'équipe de l'OAFS, dans le cadre d'un partenariat privilégié avec l'association Cistude Nature. Le lancement de la démarche a en effet été rendu possible grâce aux travaux réalisés dans le cadre

de l'Atlas régional des amphibiens et reptiles d'Aquitaine, lancé en 2010 et coordonné par Cistude Nature.

En encourageant la mutualisation des données faunistiques en Aquitaine, l'OAFS a un rôle clé à jouer dans l'entreprise de telles démarches. Il permet de garantir la mise en place d'un cadre largement multi-partenarial. La participation du Conservatoire des espaces naturels (CEN) d'Aquitaine, de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Aquitaine, du Parc national des Pyrénées et des Parcs naturels régionaux (Landes de Gascogne, Périgord-Limousin) a ainsi été fondamentale. Le site collaboratif Faune-Aquitaine a également permis d'apporter un nombre conséquent de données. Il met ainsi en évidence l'importance de prendre en considération les observations issues des sciences participatives dans ce type de projet.

La réalisation de cette Liste rouge a également bénéficié de l'appui technique du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ce projet a enfin été soutenu par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (DREAL Aquitaine).

Une démarche d'évaluation collégiale pour un outil fiable et partagé

Le Comité d'évaluation a été mis en place de telle sorte qu'il soit constitué à la fois d'experts régionaux (Aquitaine et régions limitrophes) et nationaux. Bénéficiaire d'experts herpétologues* issus de structures et de territoires variés est un atout majeur. Le « croisement » des regards a permis de mettre en lumière les spécificités et caractéristiques de chaque taxon*. De plus, le partage des connaissances a procuré une multiplicité d'informations complémentaires, concernant notamment l'état et la dynamique des populations extra-régionales par rapport à celles présentes sur le territoire aquitain. Le groupe d'experts a été accompagné lors du processus d'évaluation par deux évaluateurs neutres garants de l'application objective de la méthodologie.

Validée par les membres du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), cette Liste constitue ainsi un outil fiable et partagé, reconnu par l'ensemble des acteurs du patrimoine naturel de la région Aquitaine.

Adrien Jailloux

Observatoire aquitain de la faune sauvage (OAFS)



Récemment le Comité de systématique européen a élevé la sous-espèce *Hyla arborea malleri* au rang d'espèce : *Hyla malleri*. Désormais, l'Aquitaine compte trois espèces de Rainettes : la Rainette verte (*Hyla arborea*), la Rainette ibérique (*Hyla malleri*) et la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*).
Rainette méridionale - *Hyla meridionalis*
© Edith Reuzeau

2. Le concept des Listes rouges des espèces menacées

Pourquoi réaliser des Listes rouges des espèces menacées ?

L'espèce constitue une unité fondamentale de la diversité du vivant. Pour faire face aux transformations des écosystèmes et à la perte de biodiversité, les gouvernements et la société civile ont dû fixer des priorités de conservation claires et pertinentes. Ceci se traduit par la hiérarchisation des enjeux de conservation et des engagements pris au niveau global (conventions internationales...) et des actions aux niveaux régional et national (plan d'action, inventaires, protections...).

Depuis les années 1960, plusieurs initiatives visant à identifier et lister les espèces patrimoniales, rares et menacées ont vu le jour. C'est à cette période qu'ont été publiés les premiers Livres rouges (Red Data Books). Ces ouvrages et de nombreuses listes d'espèces ont été dédiés à des groupes d'animaux ou de plantes, se proposant de mettre en évidence les principaux enjeux de conservation.

En 1963, le premier système standardisé de Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a été établi. Pendant plus de trois décennies, l'UICN, avec l'appui de son réseau d'experts, a évalué le

statut de conservation des espèces et des sous-espèces au niveau mondial. Cette démarche essentiellement basée sur le dire d'experts, a cependant dû évoluer vers un système plus objectif et scientifique pour plus d'efficacité et de valorisation notamment dans les sciences de la conservation. Après un long travail de consultation et d'expérimentations, des nouvelles catégories et des critères quantitatifs plus précis ont été élaborés en 1994 (Mace & Lande 1991, Mace et al. 2008). Dans ce nouveau système, les critères et catégories sont conçus pour s'appliquer à tous les groupes taxonomiques, hors micro-organismes.

La démarche de Liste rouge de l'UICN, qui vise à évaluer le statut de menace qui pèse sur une espèce, a deux principaux objectifs :

- identifier et documenter les espèces qui ont le plus besoin d'attention pour réduire le taux global d'extinction,
- proposer un indicateur de suivi de l'évolution de la biodiversité mondiale.

Les critères de la Liste rouge de l'UICN ont d'abord été conçus pour être appliqués au niveau mondial, mais la plupart des efforts de conservation sont menés aux niveaux nationaux et régionaux. L'élaboration de Listes

Les critères de l'UICN pour la Liste rouge

Critère A : Déclin de la population

Critère B : Aire de répartition réduite

Critère C : Petite population & déclin

Critère D : Très petite population

Critère E : Analyse quantitative

Les catégories de l'UICN pour la Liste rouge

Espèces disparues :

EX : Éteinte au niveau mondial

EW : Éteinte à l'état sauvage

RE : Disparue au niveau régional

Espèces menacées de disparition :

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèces introduites ou occasionnelles, pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable)

rouges aux échelles régionales et nationales a été peu à peu encouragée et appuyée par l'UICN avec la mise en place de lignes directrices spécifiques. Une espèce peut donc être évaluée selon la méthodologie Liste rouge de l'UICN à l'échelle mondiale et à l'échelle d'un territoire régional (par exemple pour l'Europe, la France métropolitaine ou encore la région Aquitaine). Pour chacune des Listes rouges (européenne, française ou aquitaine), l'espèce bénéficie alors d'une évaluation et d'un classement dans une catégorie selon des critères quantitatifs standardisés.

Établir des Listes rouges à l'échelle régionale, quels intérêts ?

En France, depuis 2007, la Liste rouge des espèces menacées est réalisée conjointement par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et le Comité français de l'UICN, en collaboration avec les organismes de référence sur les espèces et avec l'implication de nombreux experts.

Au niveau des régions administratives françaises, de plus en plus de démarches d'élaboration de Listes rouges ou de Livres rouges voient le jour. Ces travaux, destinés à fournir des inventaires des espèces menacées et à guider les politiques régionales de conservation, mobilisent de nombreux experts locaux et en particulier de nombreuses associations de protection de la nature.

Comme les Listes rouges nationale et mondiale, les Listes rouges régionales ont vocation à être des outils d'orientation pour les inventaires et les actions de conservation à l'échelle des régions. Elles représentent une base standardisée et cohérente dans les démarches d'aide à la priorisation pour la conservation.

Les Listes rouges régionales répondent ainsi à des besoins concrets au niveau local, en termes d'identification des priorités d'action pour les espèces, de révision des listes régionales d'espèces protégées, d'élaboration des trames vertes et bleues ou encore de définition des stratégies d'aires protégées.

Comment et pourquoi utiliser les Listes rouges régionales ?

De façon similaire aux Listes rouges nationale et mondiale, la Liste rouge régionale permet d'apporter des

éléments de réponse à des questions relatives au statut des espèces :

- Telle espèce est-elle menacée sur le territoire considéré ?
- Quelles sont les menaces qui pèsent actuellement sur une espèce ou un groupe d'espèces dans la région ?
- Combien d'espèces menacées sont présentes dans la région ?
- Combien d'extinctions d'espèces sont connues dans la région ?

...et à la dynamique de la biodiversité :

- Quels sont les habitats abritant le plus grand nombre d'espèces menacées ?
- Quelles sont les causes principales du déclin et de la perte de biodiversité dans la région ?
- Quel est le rythme de perte de biodiversité dans la région ?

Les utilisations des résultats des Listes rouges régionales sont multiples, par exemple communiquer sur l'état de la biodiversité, hiérarchiser les espèces, définir des priorités d'action, créer des indicateurs ou encore prioriser l'allocation des moyens dédiés à la conservation (Hoffmann et al. 2008).

Un outil d'alerte et de communication

La publication d'une Liste rouge sert d'outil d'alerte du fait non seulement d'un système standard et compréhensible de classification de chaque espèce dans une catégorie de menace, mais aussi de la richesse des données recueillies pour établir ces évaluations. C'est un bon moyen d'information et de sensibilisation sur les extinctions d'espèces et les menaces en cours.

Un outil de suivi de la biodiversité

Les résultats standardisés des Listes rouges représentent une évaluation de l'état de la biodiversité à un moment donné (nombre ou pourcentage d'espèces menacées, nombre d'espèces disparues...). Ils permettent également de mettre en place des indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de la biodiversité, tels que l'Indice de la Liste rouge de l'UICN (Red List Index), basé sur les changements de catégories lors des réévaluations d'un groupe d'espèces (Butchart et al. 2005).

Une base pour le conseil en matière de politique et de législation

Les catégories et les informations recueillies par les Listes rouges permettent d'alimenter la mise en place de législations régionales et nationales en matière de protections d'espèces et de leurs habitats, via des stratégies et des plans d'actions pour la biodiversité.

Des pistes pour orienter la recherche scientifique

De nombreuses espèces sont classées dans la catégorie « Données insuffisantes » et pourraient bien être menacées. La Liste rouge permet ainsi d'identifier des lacunes de connaissance et des priorités pour des travaux de recherche sur une espèce particulière ou bien sur une analyse des processus menaçant un groupe d'espèces.

Un moyen de conseiller la planification des actions de conservation

Les données Listes rouges peuvent avant tout servir à identifier les espèces qui requièrent des actions de

conservation spécifiques et à la mise en place de programmes de conservation comme des plans de restauration.

Il faut noter qu'une Liste rouge régionale est un état des lieux scientifique sur les risques de disparition des espèces et ce n'est ni une liste de priorités ni un document réglementaire. Elle représente cependant une base cohérente pour établir des priorités de conservation, en combinaison avec d'autres critères (UICN France 2011, Barneix & Gigot 2013). Si les Listes rouges régionales fournissent des informations sur la vulnérabilité des espèces au niveau local, elles doivent être associées à une série de critères complémentaires pour mettre en place une démarche objective de hiérarchisation.

Guillaume Gigot, Patrick Haffner

Service du patrimoine naturel (SPN)/Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)

> Exemples de critères complémentaires aux évaluations Listes rouges pour la priorisation des enjeux de conservation:

- Niveau de menace des espèces aux niveaux supérieurs (national et mondial)
- Responsabilité régionale vis-à-vis des espèces (avec une responsabilité totale pour les espèces endémiques)
- Caractère patrimonial des espèces au niveau régional
- Rareté locale
- Rapport coûts/bénéfices des actions de conservation
- Statuts de protection des espèces

> Sources:

Documents actuels de référence sur la méthodologie Liste rouge de l'UICN

- UICN, 2e éd. 2012. *Catégorie et Critères de la Liste rouge de l'UICN: Version 3.1.*
- UICN, 2012. *Lignes directrices pour l'application des Critères de la Liste rouge de l'UICN aux niveaux régional et national: Version 4.0.*

Documents de référence pour l'élaboration des Listes rouges régionales en France

- UICN France, 2011. *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées.*

Documents de référence sur l'utilisation des Listes rouges

- IUCN, 2011. *Guidelines for appropriate uses of IUCN Red List Data.*

3. Une première Liste rouge pour la région Aquitaine: les amphibiens et reptiles

Qu'est-ce qu'un « amphibien »? Qu'est-ce qu'un « reptile »?

Les amphibiens et les reptiles sont deux groupes d'animaux connus du grand public au travers des symboles et imageries qu'ils ont véhiculés: la laideur pour le crapaud, la lenteur pour la tortue, le vice pour le serpent... Ils sont plutôt craints, parfois vecteurs de phobies. Pour autant, ce sont des vertébrés qui ont conquis tous les milieux: terrestres (y compris les grottes et souterrains), d'eau douce et même marins pour certaines espèces de reptiles.

Est-il juste de parler d'amphibiens et de reptiles? Si dans l'univers public, ces termes sont toujours utilisés par souci de commodité, il n'en est pas de même dans le monde scientifique. Nous parlons aujourd'hui plus facilement de lissamphibiens, dont la lignée a donné tous les amphibiens actuels, et de sauropsides, dont la lignée

regroupe les anapsides* (tortues), les diapsides* lépidosauriens (sphénodons, lézards et serpents) et les diapsides archosauriens (crocodiles mais aussi oiseaux!). Ici sont évoqués les amphibiens au sens lissamphibiens et les reptiles au sens sauropsides non aviens*.

Les amphibiens sont des vertébrés tétrapodes* (même si ce caractère peut être perdu secondairement) à peau nue, poïkilothermes (leur température corporelle varie avec celle du milieu), à respiration à la fois pulmonaire et cutanée pour l'adulte, branchiale pour la larve aquatique. Les premiers amphibiens sont apparus au Dévonien, il y a environ 360 millions d'années. La plupart des amphibiens ont un cycle en deux temps avec une phase aquatique et une phase terrestre. Ils sont anamniotes, c'est-à-dire qu'ils pondent des œufs sans coquille et annexe embryonnaire, assez semblables à ceux des poissons. L'incubation* a généralement lieu en milieu humide, sur un support végétal ou minéral. Toutefois,



De par son régime piscivore, la Couleuvre vipérine s'observe généralement dans l'eau ou à proximité. Sa répartition sévèrement fragmentée en Aquitaine a, entre autres, conduit à la classer comme « vulnérable ».

Couleuvre vipérine - *Natrix maura*

© Marie Barneix

certaines espèces la réalisent dans des cavités de leur épiderme dorsal, dans les voies génitales, dans leur sac vocal voire dans leur estomac !

Les larves ou têtards sont aquatiques. Puis, par un phénomène de métamorphose, ils évoluent en adulte à respiration aérienne (chez la plupart des espèces). Toutefois, certains amphibiens deviennent capables de se reproduire sans avoir subi de métamorphose, on parle dans ce cas de néoténie. Les amphibiens actuels regroupent les urodèles (salamandres et tritons), les gymnophiones (apodes*) et les anoures (grenouilles et crapauds).

Les reptiles sont des vertébrés tétrapodes à respiration pulmonaire, poïkilothermes (même si certains reptiles sont capables d'élever de quelques degrés leur température) et à tégument recouvert d'écailles kératinisées (secondairement perdu chez la Tortue luth). Les premiers reptiles sont apparus à la fin du Carbonifère, il y a environ 320 millions d'années. Les reptiles étaient d'abord anapsides, puis la lignée s'est scindée en deux groupes distincts, les synapsides* qui donneront les mammifères actuels, et les diapsides (les reptiles actuels et les oiseaux). La place des tortues dont l'origine est très ancienne est controversée. De nombreux reptiles ont une queue longue et des membres implantés latéralement (lorsqu'ils n'ont pas disparu secondairement), ce qui donne une impression de reptation* même si le corps ne touche pas le sol. Les reptiles sont des amniotes, l'embryon est protégé et alimenté par des annexes et la coquille calcaire, poreuse, a plusieurs propriétés : protection mécanique, perméabilité aux échanges gazeux et donc permettant la respiration, perméabilité réduite à l'eau ce qui limite l'évaporation. Si l'oviparité* reste majoritaire, certaines espèces ont évolué vers l'ovoviviparité*, voire même se rapprochent de la viviparité*. Les besoins thermiques des reptiles et de leurs œufs limitent leur extension géographique notamment vers les régions froides. Les reptiles actuels regroupent les chéloniens (tortues), les sphénodontes (sphénodonts), les squamates (lézards et serpents) et les crocodiliens (crocodiles).

Pourquoi s'intéresser aux amphibiens et reptiles en Aquitaine ? Pourquoi en faire la première Liste rouge de la région ?

Les amphibiens et les reptiles sont des animaux en forte régression dans le monde. Un amphibiens sur trois et un reptile sur cinq sont menacés de disparition. Ces animaux à faible mobilité sont très sensibles aux variations thermiques (changement climatique), à la disparition ou à la fragmentation de leurs habitats et à leur destruc-

tion (consommation, écailles, éradication). Ce constat est également valable pour l'Aquitaine malgré les protections dont bénéficient un certain nombre d'espèces. La Liste rouge des amphibiens et reptiles d'Aquitaine est donc apparue comme une nécessité. La réalisation de l'Atlas régional des amphibiens et reptiles coordonné par Cistude Nature a représenté une formidable opportunité pour la réalisation de cette Liste rouge, car il apporte des éléments qualitatifs et quantitatifs indispensables à l'évaluation des espèces.

Combien d'espèces d'amphibiens et reptiles sont recensées sur le territoire aquitain ?

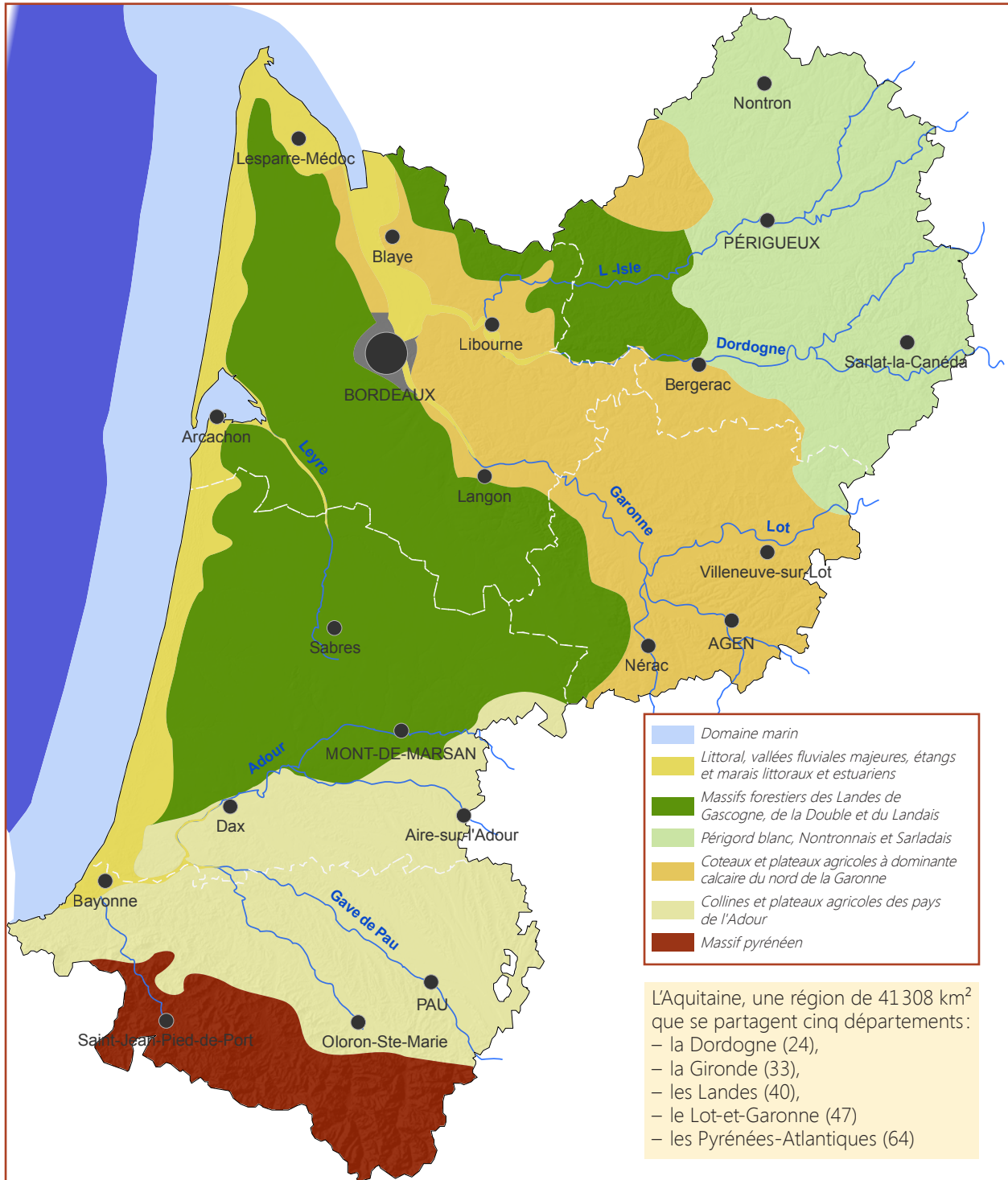
Il existe environ 8000 espèces d'amphibiens dans le monde, dont 34 présentes en France métropolitaine et 18 en Aquitaine (depuis l'élévation au rang d'espèce de la Rainette ibérique). Environ 8000 espèces de reptiles existent dans le monde, dont 41 présentes en France métropolitaine et 19 en Aquitaine. Trois de ces espèces (la Grenouille des Pyrénées, la Rainette ibérique et la Vipère de Seoane) ne se trouvent nulle part ailleurs en France. À cette liste, il convient d'ajouter quatre espèces d'amphibiens (la Grenouille taureau, la Grenouille commune, la Grenouille de Graf et la Grenouille rieuse) et quatre espèces de reptiles (la Tortue serpentine, l'Émyde lépreuse, la Tortue de Floride et la Tarente de Maurétanie) exotiques installées ou susceptibles de s'installer sous la forme de populations viables et deux espèces de reptiles que l'on peut observer de manière occasionnelle (la Tortue franche et la Tortue de Kemp). Au total, 47 espèces d'amphibiens et de reptiles sont présentes en Aquitaine.

Quel est l'intérêt de cette Liste rouge et que va-t-elle permettre ?

L'édification de Listes rouges régionales va permettre à l'échelle de la région de hiérarchiser les efforts de conservation et de mettre en place des programmes d'envergure. Le socle de connaissance herpétologique acquis nous éclaire sur le degré de menace pesant sur les espèces de la région Aquitaine mais aussi sur les lacunes de connaissance. Cette liste a été élaborée avec le concours d'experts régionaux et nationaux, naturalistes et scientifiques, et a été validée par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) Aquitaine, constituant ainsi une base reconnue et partagée par les acteurs de la conservation en Aquitaine.

Laurent SOULIER

Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Aquitaine



Carte des Unités territoriales d'Aquitaine d'après les Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH)

Une région aux paysages variés accueillant une importante diversité d'amphibiens et reptiles

De par sa vaste superficie - près de 8 % du territoire métropolitain - et sa situation géographique privilégiée, l'Aquitaine présente une grande variété de paysages et d'habitats. Cette situation explique la richesse de la biodiversité présente, composée d'espèces aux affinités climatiques différentes. 58 % des espèces de l'herpétofaune* française et près de 20 % de celles d'Europe sont présentes sur le territoire aquitain.

1. Sept grandes entités biogéographiques en Aquitaine

Les travaux menés, lors des Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) d'Aquitaine, ont défini sur le domaine continental six unités territoriales relativement homogènes auxquelles s'ajoute le domaine marin (moitié sud du golfe de Gascogne). Ces entités, permettant d'appréhender la situation biogéographique de l'Aquitaine, sont les suivantes :

- le Périgord blanc, le Nontronnais et le Sarladais (7 000 km²),
- les coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire au nord de la Garonne (8 300 km²),
- les massifs forestiers des Landes de Gascogne, de la Double et du Landais (13 450 km²),
- les collines et plateaux agricoles des Pays de l'Adour (7 300 km²),
- le massif pyrénéen (2 600 km²),
- le littoral, les vallées fluviales majeures, les étangs et les marais littoraux et estuariens (3 100 km²),
- le domaine marin du golfe de Gascogne (moitié sud).

2. Description des entités biogéographiques

Chacune des sept entités est une mosaïque d'ensembles paysagers, possédant des milieux caractéristiques et accueillant des cortèges d'espèces d'amphibiens et de reptiles spécifiques.



Lézard de Bonnal - *Iberolacerta bonnali*
© Françoise Serre-Collet

> Quelques mots sur les ORGFH d'Aquitaine (2004-2005)

Deux années de consultation et de travaux en multi-partenariat ont permis de définir 25 orientations concernant la gestion des espèces animales et de leurs habitats, l'acquisition des connaissances et la prise en compte des enjeux liés à la faune dans les diverses activités anthropiques*. Ces orientations ont pour ambition de proposer un cadre équilibré entre la conservation de la diversité biologique et le maintien d'activités socio-économiques viables dans le cadre d'un développement durable.

Du fait de la grande diversité des thématiques abordées, de nombreux partenaires peuvent aujourd'hui prendre en compte certaines des préconisations dans leur propre programme d'action, ou développer des actions et politiques multi-partenariales.

La mise en place de l'OAFS est directement issue des travaux des ORGFH en Aquitaine.

Le Périgord blanc, le Nontronnais et le Sarladais

Cette unité territoriale présente une occupation des sols principalement forestière. Elle se caractérise toutefois par une diversité d'habitats qui permet la présence d'une faune diversifiée et abondante. L'hétérogénéité des milieux forestiers, entretenue par la gestion des peuplements, est actuellement en forte régression avec pour conséquences, la disparition des strates arbustives et herbacées ainsi que des lisières*. Cette évolution a un impact sur l'ensemble de la petite faune forestière, dont certaines espèces d'amphibiens et reptiles.

Dans ce pays calcaire, les coteaux secs présentent des formations végétales composées en majorité de plantes herbacées vivaces: les pelouses sèches. Elles forment un tapis plus ou moins ouvert sur un sol peu épais et pauvre en éléments nutritifs et ont pour la plupart été créées



Le Sarladais (Dordogne): Vézac à gauche de la Dordogne, Castelnaud-la-Chapelle et Cénac-et-Saint-Julien à droite.
© Dominique Legras



Coronelle girondine – *Coronella girondica*
© Matthieu Berroneau

par l'homme suite à des activités de culture et d'élevage. Ces pelouses abritent très souvent une biodiversité remarquable tant pour la flore que pour la faune. Ainsi, pour l'herpétofaune, de nombreuses espèces thermophiles*, souvent d'affinité méditerranéenne comme la **Coronelle girondine** (*Coronella girondica*) ou encore le **Lézard ocellé** (*Timon lepidus*) y côtoient des espèces ubiquistes* telles que le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*).

Les coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire au nord de la Garonne

L'unité comprend les vignobles du Médoc et de l'Entre-Deux-Mers, la zone agricole située entre les vallées de la Garonne et de la Dordogne, et le plateau céréalière du Ribéracois. Elle se caractérise par une forte



Vignobles dans l'Entre-Deux-Mers, sur la butte de Launay non loin de Créon (Gironde).
© Nastasia Merceron



Rainette méridionale – *Hyla meridionalis*
© Françoise Serre-Collet

anthropisation, avec une dominante agricole corrélée à une faible surface forestière.

Les cultures pérennes (vignes et vergers) y occupent une place importante, tandis que les grandes cultures annuelles (maïsiculture...) s'étendent sur les terrains calcaires de la partie sud de l'unité. La multitude de petites surfaces boisées diversifie la mosaïque végétale, favorisant ainsi l'effet de lisière, habitat favorable à certaines espèces d'amphibiens et reptiles. D'autre part, l'unité territoriale est parcourue par un réseau dense de petits cours d'eau de plaine. Dans ce contexte très agricole, le réseau hydrographique et ses zones humides présentent un réel intérêt pour l'herpétofaune où les retenues collinaires sont utilisées par les amphibiens. Dans cette unité territoriale, les zones préservées de l'agriculture et de la sylviculture comprennent de nombreuses espèces. Le **Crapaud calamite** (*Bufo calamita*) et le **Pélobyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*) sont des espèces pionnières caractéristiques de cette unité territoriale qui peuvent occuper les secteurs de vignes et des cultures inondées. La **Rainette méridionale** (*Hyla meridionalis*) et la **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*) sont d'autres exemples d'espèces présentes au sein de cette unité.

Les massifs forestiers des Landes de Gascogne, de la Double et du Landais

Cette unité abrite principalement des boisements d'origine artificielle, en particulier dans le massif des Landes de Gascogne, la plus grande forêt artificielle d'exploitation d'Europe occidentale. Bordée par la Côte d'Argent, ce massif forme un vaste triangle dont les sommets sont matérialisés par la pointe du Grave au nord (Gironde), Hossegor au sud (Landes) et Nérac à l'est (Lot-et-Garonne). Les plantations sont constituées à 80 % de Pins maritimes (*Pinus pinaster*). Malgré l'importante artificialisation, la forêt des Landes de Gascogne fait l'objet d'une gestion parcellaire qui entraîne, à l'échelle du massif, une certaine diversité de peuplements et de paysages permettant à la biodiversité d'y demeurer importante. Au sein de ce massif forestier, les lagunes* sont toutefois actuellement en forte régression alors qu'il s'agit de milieux riches pouvant abriter la **Vipère aspic** (*Vipera aspis*), le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*) ou encore le **Triton**

marbré (*Triturus marmoratus*). Les landes* possédant une réelle valeur patrimoniale sont, quant à elles, aujourd'hui à l'état résiduel et cantonnées à quelques sites. Les forêts de la Double - où l'on peut notamment observer la **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*) au sein des plans d'eau - et du Landais se caractérisent aussi par la sylviculture mais la diversité d'essences (de feuillus en particulier) y est plus importante que pour les Landes de Gascogne. Ces forêts sont souvent riches en amphibiens et en reptiles inféodés à ce type de milieu : la **Couleuvre d'Esculape** (*Zamenis longissimus*), la **Grenouille agile** (*Rana dalmatina*) ou encore la **Salamandre tachetée** (*Salamandra salamandra*). Récemment, une espèce remarquable a été découverte dans les Landes puis dans le Lot-et-Garonne, il s'agit du **Pélobate cultripède** (*Pelobates cultripedes*).



Plantation de Pins maritimes, massif des Landes de Gascogne (Gironde).
© Charlotte Le Moigne



Couleuvre d'Esculape – *Zamenis longissimus*
© Matthieu Berroneau

Les collines et plateaux agricoles des Pays de l'Adour

Composé d'un système complexe de collines et de coteaux, de plateaux et de vallées, l'unité se caractérise par une matrice paysagère à dominante agricole, parcourue par un réseau de boisements et de cours d'eau constituant des corridors biologiques permettant à la faune de se déplacer. La maïsiculture domine au nord et à l'est du gave de Pau, tandis que l'élevage est plus important au sud de l'unité où la juxtaposition de milieux ouverts et d'espaces forestiers permet d'accueillir une faune riche et diversifiée.

Le réseau hydrographique est constitué de cours d'eau de plaine qui sont généralement associés à de petits marais* plus ou moins profonds, de bras morts*, de saligues* ou encore de tourbières*. On y retrouve notamment la **Couleuvre vipérine** (*Natrix maura*) et l'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*).



Collines et coteaux des Pays de l'Adour parcourus par un réseau de boisements (Pyrénées-Atlantiques).
© Marie Barneix



Alyte accoucheur – *Alytes obstetricans*.
© Marie Barneix

Le massif pyrénéen

Cette unité inclut les montagnes basques et béarnaises qui accueillent une grande diversité d'espèces. Certains taxons* strictement montagnards, comme le **Calotriton des Pyrénées** (*Calotriton asper*), y côtoient d'autres à large répartition, telles la **Vipère aspic** (*Vipera aspis*) ou la **Salamandre tachetée** (*Salamandra salamandra*).

Tandis que les paysages de la zone basse sont façonnés par les pratiques agro-sylvo-pastorales, les basses montagnes et le front pyrénéen sont majoritairement occupés par de vastes landes et fougères. Aux étages alpin et subalpin, les pelouses et prairies présentent une diversité de conditions écologiques. A partir d'environ 800 m d'altitude, le Hêtre domine les peuplements en



Vallée d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques).
© Marie Barneix



Calotriton des Pyrénées – *Calotriton asper*
© Matthieu Berroneau

formation pure, ou mélangé avec le Sapin pectiné entre 1000 m et 1700 m d'altitude.

Les cours d'eau sont représentés par des rivières et torrents aux débits variables, auxquels sont souvent associées des retenues ou zones humides. La **Grenouille des Pyrénées** (*Rana pyrenaica*), espèce endémique* du massif, peut notamment y être observée.

Les milieux rocheux et éboulis constituent, quant à eux, l'habitat privilégié du **Lézard de Bonnal** (*Iberolacerta bonnali*), autre espèce endémique des Pyrénées.

Le littoral, les vallées fluviales majeures, les étangs et les marais littoraux et estuariens

Le littoral et les dunes constituent un ensemble paysager qui réunit les différentes strates du littoral à savoir: la plage, le cordon de dune mobile (dite dune « blanche »), l'arrière-dune (aussi appelée dune « grise »), la frange forestière, ainsi que les mares dunaires, les dépressions

ou encore les lacs arrières-dunaires. La **Vipère aspic** (*Vipera aspis*) ou encore le **Pélobate cultripède** (*Pelobates cultripipes*) peuvent être observés sur le cordon littoral. Au sein de cette entité, on rencontre aussi le **Lézard ocellé** (*Timon lepidus*) qui fait actuellement l'objet d'un Plan national d'actions (2012-2016).

L'estuaire de la Gironde est également inclus dans cette unité avec les marais qui s'y rattachent, ainsi que les cours inférieurs et les plaines alluviales des principaux fleuves (Garonne, Dordogne, Adour...). La destruction des systèmes bocagers pour la maïsiculture dans les années 1990 est aujourd'hui fortement freinée. L'abandon de l'utilisation des prairies de fauches et prairies pâturées conduit au développement de peupleraies et de friches buissonneuses à arbustives.

Cette unité territoriale comprend également les falaises surmontées de landes à bruyères de la Côte basque.



Dune et arrière-dune. Le courant d'Huchet, cordon ombilical entre l'étang de Léon (Landes) et l'océan Atlantique.
© Marie Barneix



Lézard ocellé – *Timon lepidus*
© Déborah Auclair



Pélobate cultripède – *Pelobates cultripipes*
© Françoise Serre-Collet

Le domaine marin du golfe de Gascogne (moitié sud)

Grâce à sa position géographique et ses conditions océanographiques particulières (embouchures de grands fleuves, canyons sous-marins...), les milieux marins du golfe de Gascogne présentent une richesse biologique remarquable (cétacés, oiseaux, poissons, invertébrés...).

En Aquitaine, comme en France métropolitaine, l'herpétofaune marine est uniquement représentée par les tortues marines. Les sept espèces encore existantes dans le monde ne se reproduisent pas en Aquitaine. Seule la **Tortue Luth** (*Dermochelys coriacea*) emprunte parfois le golfe de Gascogne pour ses activités de nourrissage. Les échouages de **Tortues caouanne** (*Caretta caretta*) restent relativement fréquents sur le linéaire côtier de l'Aquitaine. Ce phénomène, qui concerne souvent des jeunes individus, est beaucoup plus rare chez la **Tortue de Kemp** (*Lepidochelys Kempii*) et la **Tortue verte** (*Chelonia mydas*).

Les écosystèmes marins du golfe sont en pleine évolution, et varient dans l'espace et dans le temps sous la pression directe des activités anthropiques mais aussi sous l'effet de changements océano-climatiques.



L'océan Atlantique, photographié depuis Biarritz (Pyrénées-Atlantiques).
© Michel Candelon

3. Zoom particulier: les milieux urbains

Les zones urbanisées s'étendent chaque jour un peu plus sur les paysages naturels ou semi-naturels. Cependant, un certain nombre d'espèces résiste bien aux pressions anthropiques (dégradation des habitats, surfréquentation, pollution...) lorsque celles-ci ne s'exercent pas trop lourdement. Ces milieux sont généralement caractérisés par la présence d'espèces à forte valence écologique, c'est-à-dire ayant une importante capacité d'adaptation à différents milieux, comme le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) ou encore certaines **Grenouilles vertes** (*Pelophylax sp.*). Certaines agglomérations ont été colonisées par des espèces non-indigènes*. Par exemple, la **Tarente de Maurétanie** (*Tarentola mauritanica*) a, grâce à ses capacités d'escalade et son caractère anthropophile, réussi à s'installer en Aquitaine où elle peut être observée sur les murs lisses et verticaux de certaines villes de Gironde et du Lot-et-Garonne.



Le parc Peixotto dans le cœur de Talence, ville de la Communauté urbaine de Bordeaux (Gironde).
© Charlotte Le Moigne



Lézard des murailles – *Podarcis muralis*
© Françoise Serre-Collet

Aujourd'hui, de plus en plus de villes s'impliquent dans des démarches et projets ayant pour objectif la valorisation et la préservation de la biodiversité. Par exemple, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a lancé en 2012 une étude pour le recensement de la faune et de la flore visant à élaborer un Atlas de la Biodiversité. Autre exemple, l'Agglomération Côte Basque-Adour (ACBA) souhaite faire de « la Trame verte et bleue » (TVB) un élément constitutif de son projet de territoire.



Tarente de Maurétanie - *Tarentola mauritanica*
© Françoise Serre-Collet

› Sources :

- Castège I., Hémary G. (coords), 2009 - Oiseaux marins et Cétacés du golfe de Gascogne. Répartition, évolution des populations et éléments pour la définition des aires marines protégées. Biotope, Mèze; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 176 p. (Collection Parthénope).
- Berroneau M., 2010 – Guide des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. Association Cistude Nature. 180 p.

- Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Aquitaine. État des lieux-Diagnostiques. Octobre 2004.
- Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Aquitaine. Enjeux-Objectifs. Janvier 2005.
- Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Aquitaine. Juin 2006.



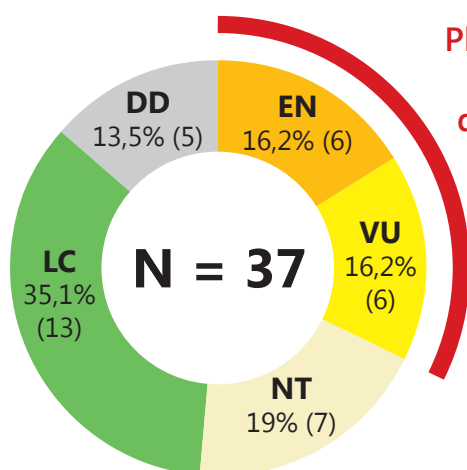
Triton marbré - *Triturus marmoratus*
© Françoise Serre-Collet

Résultats de l'évaluation

22 espèces d'amphibiens et 25 espèces de reptiles sont actuellement recensées sur le territoire aquitain. Certaines d'entre elles, conformément à la méthodologie, n'ont pas été soumises à évaluation (quatre amphibiens et six reptiles). Ce sont ainsi 18 espèces d'amphibiens et 19 de reptiles qui ont été évaluées et classées dans une catégorie de l'UICN.

De par leurs enjeux particuliers ou leur intérêt patrimonial, trois espèces ont fait l'objet d'une évaluation complémentaire au rang sous-spécifique*.

1. Près d'une espèce d'amphibiens et reptiles sur trois menacée de disparition en Aquitaine



Plus de 32 % des espèces d'amphibiens et reptiles sont menacées de disparition en Aquitaine

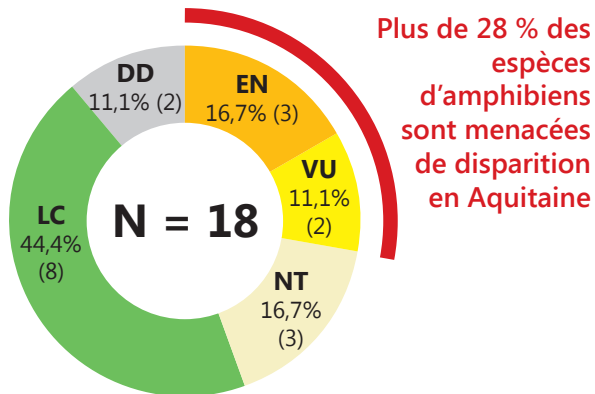


Vipère aspic - *Vipera aspis*
© Françoise Serre-Collet



Rainette méridionale - *Hyla meridionalis*
© Matthieu Berroneau

2. Résultats concernant les amphibiens



Répartition des 18 espèces d'amphibiens évaluées en fonction des catégories de la Liste rouge (nombre d'espèces entre parenthèses).

Les catégories UICN pour la Liste rouge

Espèces menacées de disparition en Aquitaine :

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories :

NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes

NA: Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) occasionnelle)

NE: Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)



Grenouille rousse – *Rana temporaria*
© Déborah Auclair



Pélobate cultripède – *Pelobates cultripes*
© Matthieu Berroneau

Deux évolutions taxonomiques validées tout récemment

(1) Le Comité de systématique européen a validé l'élévation d'*Hyla arborea mollerii* au rang d'espèce (com. pers. P.-A. Crochet, novembre 2013). L'évaluation initiale de l'espèce *Hyla arborea* et des sous-espèces *Hyla arborea arborea* et *Hyla arborea mollerii* fait donc place à l'évaluation de *Hyla arborea* et *Hyla mollerii*.

(2) *Bufo bufo spinosus* était la seule sous-espèce présente en Aquitaine, c'est pourquoi elle avait été évaluée au rang spécifique: *Bufo bufo*. Or, la sous-espèce vient d'être élevée au rang d'espèce: *Bufo spinosus*-Crapaud épineux (Artzen J-W et al., 2013).

Liste rouge des espèces menacées en Aquitaine

AMPHIBIENS D'AQUITAINE

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge Aquitaine	Critères Liste rouge Aquitaine	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge Mondiale
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	EN	B2ab (i, ii)	VU	LC
<i>Pelobates cultripipes</i>	Pélobate cultripède	EN	B2ab (iii, iv)	VU	LC
<i>Rana pyrenaica</i>	Grenouille des Pyrénées	EN	B (1+2) ab (iii)	EN	EN
<i>Hyla molleri</i> ⁽¹⁾	Rainette ibérique	VU	B (1+2) ab (iii)	NE	NE
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	VU	B2ab (iii)	LC	LC
<i>Calotriton asper</i>	Calotriton des Pyrénées	NT	pr. B (1+2) b (iii)	NT	NT
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	NT	pr. B2b (iii)	LC	LC
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	NT	pr.B (1+2) b (i, ii, iii)	NE	NE
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	LC		LC	LC
<i>Bufo spinosus</i> ⁽²⁾	Crapaud épineux	LC		LC	LC
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	LC		LC	LC
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC		LC	LC
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC		LC	LC
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	LC		LC	LC
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC		LC	LC
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	LC		LC	LC
<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille de Lessona	DD		NT	LC
<i>Pelophylax perezi</i>	Grenouille de Pérez	DD		NT	LC

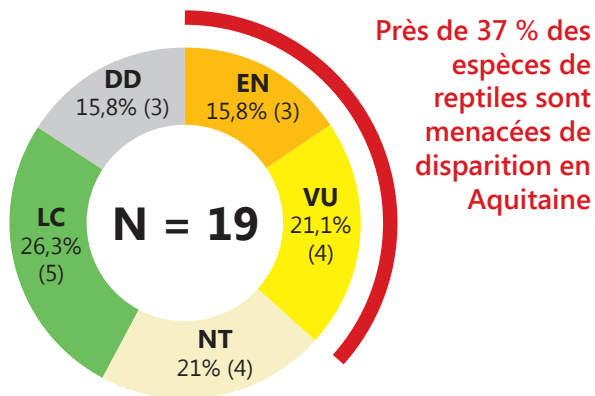
Liste des espèces présentes en Aquitaine non soumises à évaluation

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge Aquitaine	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge Mondiale
<i>Lithobates catesbeianus</i>	Grenouille taureau	NAa	NAa	LC
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	NAa	LC	LC
<i>Pelophylax kl. grafi</i>	Grenouille de Graf	NAa	DD	NT
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	NAa	LC	LC

Liste des sous-espèces ayant fait l'objet d'une évaluation particulière

Nom scientifique	Sous-espèce	Nom Commun	Catégorie Liste rouge Aquitaine	Critères Liste rouge Aquitaine
<i>Salamandra salamandra</i>	ssp. fastuosa	Salamandre tachetée	NT	pr. B1+B2
<i>Salamandra salamandra</i>	ssp. terrestris	Salamandre tachetée	LC	

3. Résultats concernant les reptiles



Répartition des 19 espèces de reptiles évaluées en fonction des catégories de la Liste rouge (nombre d'espèces entre parenthèses).

Les catégories UICN pour la Liste rouge

Espèces menacées de disparition en Aquitaine :

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories :

NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes

NA: Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) occasionnelle)

NE: Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)



Orvet fragile – *Anguis fragilis*
© Déborah Auclair



Couleuvre verte et jaune – *Hierophis viridiflavus*
© Déborah Auclair

Liste rouge des espèces menacées en Aquitaine

REPTILES D'AQUITAINE

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge Aquitaine	Critères Liste rouge Aquitaine	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge Mondiale
<i>Iberolarceta bonnali</i>	Lézard de Bonnal	EN	B (1+2) ab (iii)	EN	NT
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	EN	B2ab (iii, iv)	VU	NT
<i>Vipera seoanei</i>	Vipère de Seoane	EN	B (1+2) ab (i, ii, iii, iv)	NT	LC
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	VU	B2ab (iii, iv)	LC	NE
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	VU	B2ab (iii)	LC	NE
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	VU	B2ab (iii, iv)	LC	LC
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	VU	B2ab (iii, iv)	LC	LC
<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	NT	pr. B2b (iii)	LC	LC
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	NT	pr. B2b (iii, iv)	NT	NT
<i>Podarcis liolepis</i>	Lézard catalan	NT	pr. B (1+2) a	LC	LC
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	NT	pr. B2b (iii)	LC	LC
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	LC		LC	LC
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	LC		LC	LC
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	LC		LC	LC
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC		LC	LC
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	LC		LC	LC
<i>Caretta caretta</i>	Tortue Caouanne	DD		DD	EN
<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié	DD		LC	LC
<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue Luth	DD		DD	CR

Liste des espèces présentes en Aquitaine non soumises à évaluation

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge Aquitaine	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge Mondiale
<i>Chelonia mydas</i>	Tortue franche	NAb	NAb	EN
<i>Chelydra serpentina</i>	Tortue serpentine	NAa	NE	LC
<i>Lepidochelys kempii</i>	Tortue de Kemp	NAb	NAb	CR
<i>Mauremys leprosa</i>	Emyde lépreuse	NAa	EN	NE
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	NAa	LC	LC
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride	NAa	NAa	LC

Liste des sous-espèces ayant fait l'objet d'une évaluation particulière

Nom scientifique	Sous-espèce	Nom Commun	Catégorie Liste rouge Aquitaine	Critères Liste rouge Aquitaine
<i>Vipera aspis</i>	ssp. aspis	Vipère aspic	EN	B2ab (iii, iv)
<i>Vipera aspis</i>	ssp. zinnikeri	Vipère aspic	VU	B2ab (ii, iii, iv)
<i>Zootoca vivipara</i>	ssp. vivipara	Lézard vivipare	CR	B (1+2) ab (iii)
<i>Zootoca vivipara</i>	ssp. louislantzi	Lézard vivipare	LC	



Grenouille des Pyrénées - *Rana pyrenaica*
© Marie Barneix

Méthodologie et spécificités de la Liste rouge réalisée

Pour mener à bien le processus d'évaluation, la réflexion doit se fonder sur des données fiables, récentes et quantifiées, ou sur des informations considérées collégialement comme raisonnablement étayées par les experts impliqués. Face aux possibilités d'évaluation que la méthodologie offre en divers points du processus (méthodes de calculs, conseils et recommandations...), des choix justifiés ont été faits et des décisions argumentées ont été prises tout en s'alignant sur les exigences de la méthodologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

1. Les espèces soumises à évaluation

La liste des espèces présentes en Aquitaine a été établie sur la base de la Liste des amphibiens et reptiles d'Aquitaine élaborée par Berroneau et al. en 2012 - *identifiée comme le catalogue régional* - et de l'Atlas des amphibiens et reptiles de France réalisé par Lescure & de Massary en 2012 - *correspondant au référentiel taxonomique national*. Sur les 47 espèces recensées à ce jour sur le territoire aquitain, certaines d'entre elles n'ont pas été soumises à évaluation (quatre amphibiens et six reptiles) :

- les espèces présentes en Aquitaine uniquement de manière occasionnelle. Exemple: la Tortue de Kemp (*Lepidochelys kempii*),
- les espèces non-indigènes introduites en Aquitaine dans la période récente*, c'est-à-dire après 1850. Exemple: la Grenouille taureau (*Lithobates catesbeianus*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) ou encore la Tarantule de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*),
- les kleptons* dont au moins l'un des deux parents a été introduit en Aquitaine dans la période récente n'ont pas été considérés comme indigènes de cette zone. Exemple: la Grenouille de Graf (*Pelophylax kl. grafi*).

Cela a été effectué conformément à la méthodologie de l'UICN (étape 2 du Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales du Comité français de l'UICN).

Spécificité de la Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine

> Faire débiter la période récente à 1850 ap. J.-C., alors qu'au niveau national elle débute à 1500 ap. J.-C. pour la faune.

Pourquoi? Cette date a été fixée par le Conseil scientifique de l'Observatoire aquitain de la faune sauvage, c'est-à-dire le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Aquitaine, et retenue par les évaluateurs car elle correspond à la révolution industrielle et à l'essor des transports ferroviaires. Cette date ne relève pas d'une obligation fixée par la méthodologie de l'UICN.

2. La pré-évaluation

Cette étape (étape 3), réalisée à partir des données quantitatives disponibles, se déroule en deux temps.

Le premier temps consiste à réaliser une évaluation préliminaire du niveau de menace pour chaque taxon dans la région considérée. Pour cela les données collectées sont confrontées à la grille de critères de l'UICN (en fin d'ouvrage) qui fait intervenir des facteurs quantitatifs. Le classement des espèces dans l'une des catégories de menace (CR, EN ou VU) repose sur les cinq critères de la grille d'évaluation. Il suffit qu'au moins un des critères A à E soit rempli pour qu'une espèce soit classée dans l'une des trois catégories de menace.

Dans un second temps, l'influence éventuelle des populations situées à l'extérieur de la région est prise en compte. Si nécessaire, l'estimation préliminaire est alors ajustée.

A l'issue des deux temps de la pré-évaluation, une proposition de catégorie peut être avancée.

Dans le cadre de la Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine, les informations collectées étaient des données de présence géographiquement référencées sur la période [2004-2013]. Celles-ci ont ensuite été agrégées sous forme de mailles de présence 2x2 km et 5x5 km. Au vu des données disponibles, le seul critère exploitable de manière fiable était le critère B, traitant de la répartition géographique. Ce critère présente deux sous-critères: B1, estimation de la zone d'occurrence et B2, estimation de la zone d'occupation.

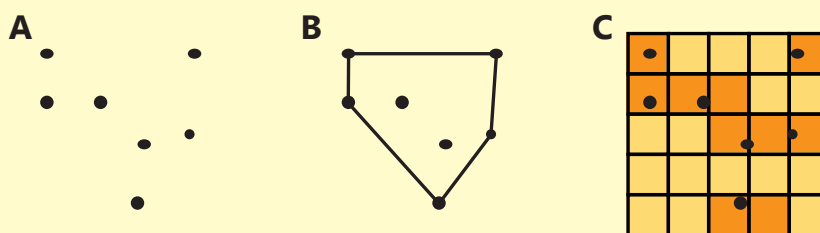


Vipère de Seoane - *Vipera seoanei*
© Marie Barneix

Zone d'occurrence versus zone d'occupation

La zone d'occurrence est définie comme étant la surface totale en km² du polygone convexe le plus petit incluant toutes les stations, mailles... de présence de l'espèce étudiée.

La zone d'occupation est, quant à elle, la superficie occupée par un taxon au sein de la zone d'occurrence.



Exemple fictif explicitant la différence entre zone d'occurrence et zone d'occupation :

A : distribution spatiale de sites de présence ;

B : montre la ligne imaginaire délimitant le polygone convexe le plus petit, la zone d'occurrence correspond à la surface comprise à l'intérieur de cette limite ;

C : montre la zone d'occupation pouvant être calculée en effectuant la somme des mailles occupées sur une grille. La méthode pour estimer la surface de la zone d'occupation est différente suivant le type de données disponibles ou encore l'échelle des mailles de présence.

Spécificité de la Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine

> Les propositions de catégorie pour la pré-évaluation ont été faites à partir des estimations de B1 et B2 issues des mailles de présence 5x5 km sur la période [2010-2013].

Pourquoi ? Cette fenêtre temporelle a été retenue car elle offre une estimation pertinente sur la répartition actuelle de chacun des taxons. Le fait d'utiliser une fenêtre temporelle prenant en considération les dernières années permet de conserver l'aspect actuel de la répartition tout en atténuant les biais d'effort de prospection. En effet, cet effort peut être plus ou moins important en fonction des années et des espèces. De plus, il s'agit de la période de référence pour l'Atlas régional, coordonné par Cistude Nature et publié début 2014.

Le choix, concernant l'utilisation de mailles 5x5 km pour l'estimation de la zone d'occupation, a été fait en adéquation avec l'état des connaissances actuelles concernant les amphibiens et reptiles en région Aquitaine. Cette échelle de maille évite de surestimer le risque de disparition régionale des taxons.

> Aucun taxon n'a fait l'objet d'un ajustement de son estimation préliminaire.

Pourquoi ? Aucun des taxons ne se trouvait dans l'une des situations décrites par la méthodologie de l'UICN et justifiant d'un ajustement. Exemples de situations : existence d'une immigration extrarégionale importante et pérenne ; la population régionale étant considérée comme un puits démographique*...

3. Evaluation et validation par le Comité d'experts

Réaliser cette étape (étape 5) sous la forme d'un atelier d'évaluation est apparu comme la meilleure option pour faciliter les échanges entre les experts et la synthèse des points de vue. Au cours de cet atelier, les définitions de certains termes ont été précisées comme les notions de « localités » ou encore de « fragmentation » et certains choix méthodologiques ont été adoptés. Ainsi, lors du passage en revue des taxons un à un, certaines des propositions de catégorie ont été modifiées. A l'issue de cet atelier, une catégorie finale a été attribuée et validée collégialement pour chacune des espèces et sous-espèces soumises à évaluation.

Spécificité de la Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine

> **Quelques taxons ont été évalués sur la base des estimations issues des mailles de présence 2x2 km sur la période [2010-2013].**

Pourquoi? Cette option a été jugée plus pertinente et a été retenue de manière collégiale pour les taxons vivants dans des habitats très localisés et pour lesquels les niveaux de prospection, d'informations et de connaissances étaient attestés comme suffisants et satisfaisants par le Comité d'évaluation.

Les taxons en question sont :

- la **Grenouille des Pyrénées** (*Rana pyrenaica*),
- le **Lézard de Bonnal** (*Iberolacerta bonnali*),
- le **Lézard ocellé** (*Timon lepidus*),
- le **Lézard vivipare**, sous-espèce nominale (*Zootoca vivipara vivipara*),
- la **Vipère de Seoane** (*Vipera seoanei*).

L'évaluation à partir des mailles de présence 5x5 km sur [2010-2013] a été validée par les membres du Comité d'évaluation pour l'ensemble des autres taxons.

4. Avis de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) France et du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)

Deux demandes d'avis ont été formulées (étape 7). D'une part auprès du Comité français de l'UICN concernant l'application faite de la démarche et de la méthodologie de l'UICN. Et, d'autre part, auprès du MNHN à propos de la cohérence des résultats régionaux avec ceux obtenus au niveau national.

Après avoir fourni une note de présentation ainsi que les documents de résultats, le projet a obtenu un avis très favorable de l'UICN France. Cet avis atteste que :

- la méthode utilisée pour la Liste réalisée repose sur une application rigoureuse des catégories et critères élaborés par l'UICN pour la constitution de Listes rouges des espèces menacées à une échelle régionale,
- la démarche d'élaboration mise en œuvre répond aux recommandations faites par l'UICN France pour assurer l'objectivité, la collégialité et la qualité du travail.

Spécificité de la Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine

> **Un avis du MNHN qui n'avait pas lieu d'être à la date de la demande (juillet 2013).**

Pourquoi? La Liste rouge des amphibiens et reptiles de France a été actualisée durant l'automne 2013. Par conséquent, formuler un avis sur la cohérence des résultats entre une Liste rouge régionale récente et une Liste rouge nationale ancienne (2009) n'aurait pas eu de sens. Cependant, la Liste nationale, concernant les espèces uniquement présentes en Aquitaine sur le territoire français (**Grenouille des Pyrénées** et **Vipère de Seoane**), a pris en considération les résultats de la Liste rouge régionale d'Aquitaine.



Lézard ocellé - *Timon lepidus*
© Matthieu Berroneau

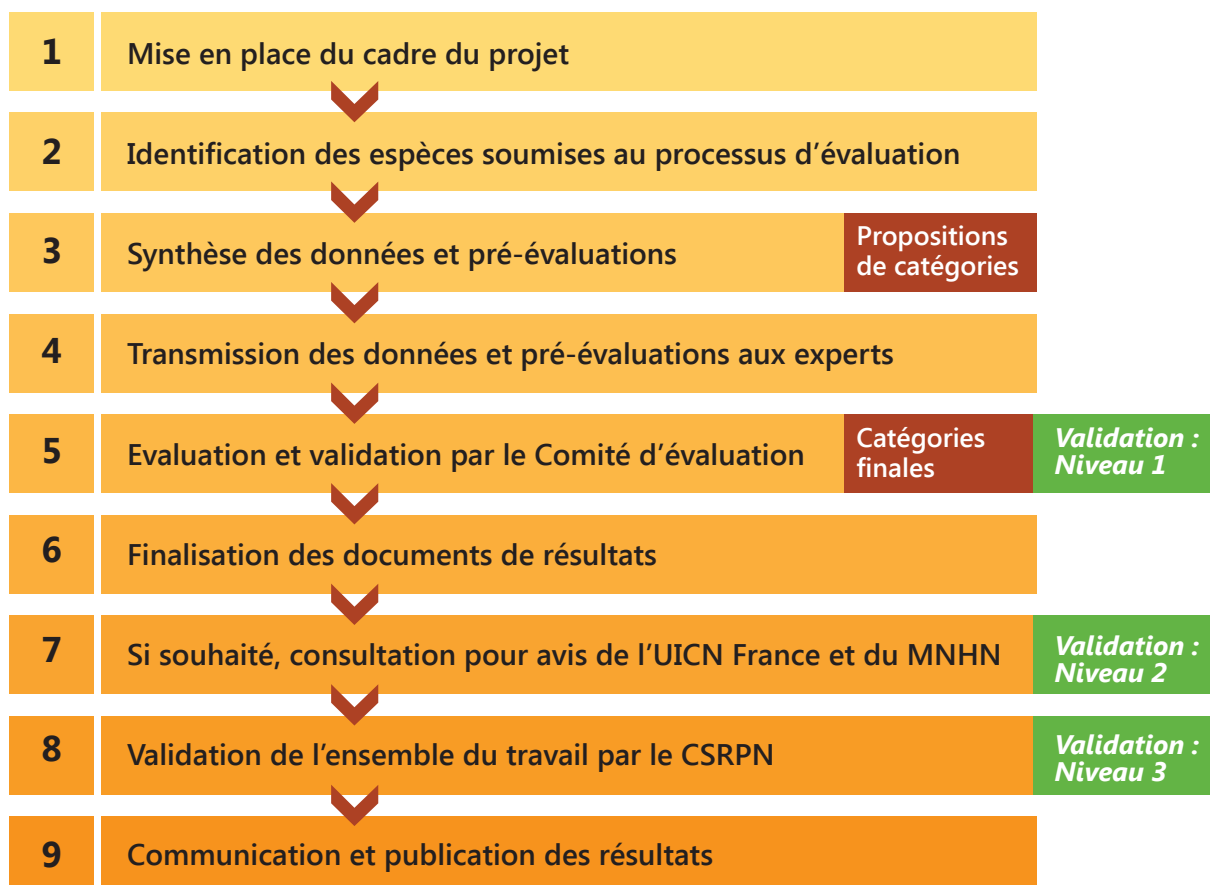
5. Validation de l'ensemble du travail par le CSRPN d'Aquitaine

Cette étape (étape 8) constitue le dernier niveau de validation. Elle fournit à la Liste rouge régionale une reconnaissance officielle par l'autorité scientifique régionale compétente sur les questions de conservation du patrimoine naturel. Ce n'est qu'après validation de l'ensemble du travail par le CSRPN que l'avis favorable de l'UICN a pris valeur de labellisation pour la Liste réalisée.



Pélodyte ponctué - *Pelodytes punctatus*
© Françoise Serre-Collet

6. Résumé des neuf étapes de la procédure d'élaboration de Liste rouge régionale

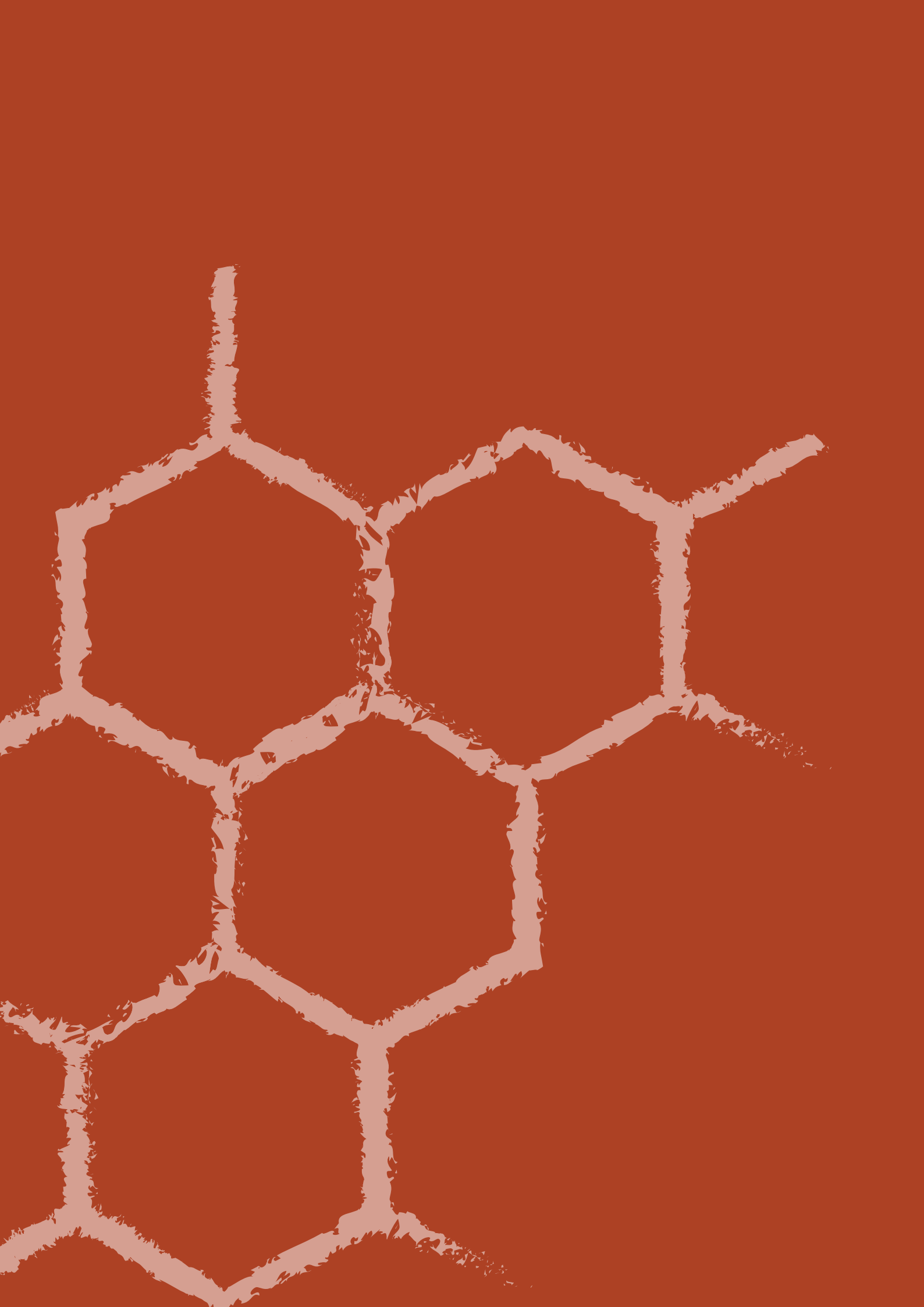


> Sources :

- Berroneau M., Bernard F., Bernard Y. & Grisser P., 2012. Liste des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine (arrêtée au 31 juillet 2012). Disponible en ligne : <http://files.biolovision.net/www.faune-aquitaine.org/userfiles/ReferentielsEspces/LARAKJul12.pdf>

- Lescure J. & Massary de J.-C. (coords), 2012.- Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze; Museum d'Histoire Naturelle, Paris (collection Inventaire & biodiversité), 272 pp.

- UICN France, 2011. Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées – Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration. Paris, France. 56 p.



Focus sur 5 espèces

Grenouille des Pyrénées

Rana pyrenaica (Serra-Cobo, 1993)

EN B (1+2) ab (iii)

La Grenouille des Pyrénées est une grenouille brune de petite taille et d'apparence svelte. Comme son nom l'indique, l'espèce est endémique des Pyrénées et plus précisément des Pyrénées occidentales. La surface relativement restreinte de ses zones d'occurrence et d'occupation [B (1+2)] entraîne son classement dans la catégorie « En danger ». En France, la Grenouille des Pyrénées ne se rencontre que dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Elle a été observée dans deux localités en vallée d'Aspe, dans deux autres en forêt d'Iraty et dans une dernière à Estérençuby, qui constitue sa limite ouest de répartition en France. À cette répartition très restreinte vient s'ajouter un déclin de l'étendue et de la qualité de son habitat. L'introduction de Truites fario (*Salmo trutta*) dans les torrents de montagne serait la principale cause de la dégradation de son milieu de vie et constituerait la plus grande menace pesant sur l'espèce.

Rappelons que la Grenouille des Pyrénées, du fait de sa découverte tardive (1993), n'a pas été intégrée dans la directive européenne « Habitat Faune-Flore ». En conséquence, le droit national français protège l'espèce mais pas son habitat. Sa conservation nécessite néanmoins une protection totale de tous ses sites de présence. Au vu des informations avancées ci-dessus, la région Aquitaine et le département des Pyrénées-Atlantiques ont donc une responsabilité très importante vis-à-vis de la conservation de la Grenouille des Pyrénées.



Grenouille des Pyrénées - *Rana pyrenaica*
© Marie Barneix

Sonneur à ventre jaune

Bombina variegata (Linnaeus, 1758)

EN B2 ab (i, ii)

Le Sonneur à ventre jaune est facilement identifiable avec sa face dorsale brunâtre très verruqueuse, sa face ventrale marbrée de noir et de jaune vif et la pupille de ses yeux en forme de cœur. En Aquitaine, l'espèce est rare car elle y atteint la limite sud-ouest de sa répartition. Au vu de la faible étendue de sa zone d'occupation (B2), *Bombina variegata* a été évaluée « En danger ». L'espèce a longtemps été connue uniquement dans le quart nord-est du département de la Dordogne, où les populations sont en continuité avec celles du Limousin. Mais récemment, elle a été redécouverte dans une station du sud-est de la Gironde dans le Bazadais (Berroneau et al., 2010) et dans trois stations du nord-est du Lot-et-Garonne (Berroneau M., 2014).

Le Sonneur à ventre jaune connaît une situation relativement complexe. L'Homme, par ses activités - et notamment celles liées à la gestion forestière - crée et comble simultanément des ornières qui constituent des habitats favorables et de bons sites de reproduction. Il s'agit là de la problématique rencontrée par toutes les espèces dites pionnières. De manière générale, *Bombina variegata* connaît un fort déclin de sa répartition régionale : ces dernières années, les épisodes prolongés de sécheresse s'ajoutent au faible taux annuel de recrutement dans les populations. Ce, bien que l'espèce soit longévive* (15-20 ans) et que sa stratégie de reproduction réponde à l'imprévisibilité des conditions de mise en eau.

Les actions de conservation doivent aujourd'hui porter avant tout sur la protection totale des stations de reproduction.



Sonneur à ventre jaune - *Bombina variegata*
© Déborah Auclair

Vipère aspic

Vipera aspis (Linnaeus, 1758)

VU B2 ab (iii, iv)

La Vipère aspic est une espèce médio-européenne à répartition mondiale réduite : la France englobe la majeure partie de sa distribution. En Aquitaine, elle est présente sur l'ensemble des départements, avec un nombre plus important de données sur le littoral et l'est des Pyrénées-Atlantiques où elle est abondante sur les reliefs. L'estimation de la surface de sa zone d'occupation explique son classement dans la catégorie « Vulnérable ». L'espèce souffre de la fragmentation et de la disparition de ses habitats. De plus, la destruction massive des haies en plaine entraîne la disparition de certaines populations, tandis qu'en montagne la disparition des murets lui est défavorable.

Le remembrement ainsi que les opérations d'assèchement du massif landais concourent aussi à la dégradation de ses milieux de vie. La Vipère aspic ayant une capacité de déplacement plutôt faible, apparaît aujourd'hui comme l'une des espèces de reptiles dont les populations ont récemment connu un des déclin les plus importants. Pourtant dans le passé, elle était plutôt commune : « La Vipère aspic est malheureusement très répandue en Gironde » (Lataste, 1875).



Vipère aspic - *Vipera aspis*
© Françoise Serre-Collet

Lézard catalan

Podarcis liolepis (Boulenger, 1905)

NT pr. B (1+2) a

L'espèce est présente essentiellement dans la moitié nord de la péninsule ibérique et en région méditerranéenne française, où elle atteint le Rhône en limite orientale. Bien que le Lézard catalan présente une morphologie très proche de celle du Lézard des murailles, il présente des mœurs davantage rupestres et la présence de micro-habitats spécifiques (affleurements rocheux) est une condition indispensable à sa présence. En Aquitaine, il est présent dans le département des Pyrénées-Atlantiques, uniquement sous les 950 m d'altitude, où sa zone d'occupation est inférieure à 500 km². En plus de cette répartition restreinte [B (1+2)], les populations sont généralement petites et isolées les unes des autres. L'espèce est classée comme « Quasi-menacée » en Aquitaine car ses données surfaciques de répartition (AOO et EOO) correspondent aux seuils définis pour la catégorie « En danger » dans la grille de critères de l'UICN. Mais l'espèce ne remplit pas deux des trois conditions du critère B, ce qui est indispensable à l'attribution d'une catégorie de menace.

Le Lézard catalan souffre d'une fragmentation dans la répartition de ses populations (condition a) mais il ne semble pas présenter de « déclin continu » (condition b du critère B) ni de « fluctuations extrêmes » (condition c du critère B). Cependant, il est nécessaire de surveiller l'évolution de cette espèce dans les années à venir.



Lézard catalan - *Podarcis liolepis*
© Matthieu Berroneau

Seps strié

Chalcides striatus (Cuvier, 1829)

DD

Le Seps strié est une espèce méditerranéenne dont la répartition se cantonne à la péninsule ibérique et au Midi de la France. Jusqu'à assez récemment, seules deux observations anciennes de l'espèce (Lataste, 1975 en Gironde et Lapeyrière, 1908 pour les Landes) étaient mentionnées en Aquitaine. En octobre 2003, un individu a toutefois été découvert sur la commune d'Arengosse dans les Landes. Depuis, bien que les habitats favorables à sa présence semblent encore nombreux en Aquitaine, l'espèce n'a pas été à nouveau observée. L'extrême discrétion du Seps strié, ses densités *a priori* très faibles d'individus et le type de milieu à prospecter ne facilitent pas la tâche. Au vu de sa répartition actuelle (des stations isolées existent dans certains départements limitrophes de l'Aquitaine, à savoir le Gers, le Tarn-et-Garonne et la Charente-Maritime où les populations sont tout aussi fragiles) et de la disponibilité en habitats favorables, il ne semble pas impossible de redécouvrir l'espèce dans la région sous forme de populations relictuelles.

Le fait que cette espèce soit évaluée « Données insuffisantes » atteste du faible nombre de données disponibles pour pouvoir la classer dans une autre catégorie mais aussi de la nécessité de poursuivre et renforcer les campagnes de prospection pour mieux appréhender la répartition de l'espèce.



Seps strié - *Chalcides striatus*
© Matthieu Berroneau





Salamandre tachetée - *Salamandra salamandra fastuosa*
© Marie Barneix

Glossaire

Anapsides : animaux ne présentant pas de fentes temporales au niveau du crâne.

Anthropique : causé par l'homme, qui résulte de l'intervention de l'homme.

Apode : animal sans pattes. Ce mot est utilisé pour des vertébrés tétrapodes* dont l'évolution a entraîné la disparition des membres locomoteurs.

Avien : relatif aux oiseaux.

Bras mort : il s'agit de la partie relictuelle d'une ancienne sinuosité (méandre ou tresse) qui a été isolée d'une rivière, d'un fleuve ou d'un delta. Selon son âge, la saison et le contexte météorologique, elle peut être encore en eau ou asséchée.

Diapsides : animaux dont le crâne possède, ou possédait dans leur évolution, deux fosses temporales, c'est-à-dire deux ouvertures. Ces ouvertures permettent aux mâchoires d'avoir une plus grande amplitude d'ouverture et d'appliquer une plus grande force lors d'une morsure.

Endémique : se dit d'une espèce animale ou végétale confinée dans une région géographique précise et relativement petite.

Herpétofaune : ensemble des espèces de reptiles et d'amphibiens d'une zone géographique donnée.

Herpétologie : partie de la zoologie qui traite des amphibiens et reptiles.

Herpétologue : expert en herpétofaune, qui étudie l'herpétologie*.

Hybridation : croisement entre deux individus appartenant à deux variétés, sous-espèces (croisement intraspécifique), espèces (croisement interspécifique) ou genres (croisement intergénérique) différents.

Hybride : organisme issu d'une hybridation*.

Incubation : dans notre contexte, l'incubation est la période pendant laquelle l'embryon dans l'œuf se développe jusqu'à l'éclosion.

Klepton : dénomination pour un hybride* néanmoins considéré comme une espèce. Le terme klepton, noté « kl. » entre le nom du genre et de l'espèce, sert à indiquer que l'espèce est issue d'une hybridation*.

Lagunes : petites étendues d'eau douce en général circulaires et de taille inférieure à 1 hectare, qui parsèment le plateau landais. Il s'agit de milieux très pauvres en éléments nutritifs mais riches en espèces animales et végétales spécifiques, à caractère patrimonial pour le département des Landes.

Lande : paysage formé par l'association de plantes qui dépassent rarement la taille d'arbustes, dominé par des bruyères et des herbes, et poussant sur des milieux pauvres en éléments nutritifs (oligotrophes) et souvent acides.

Lisière : correspond à la zone de transition entre deux ou plusieurs milieux. Généralement, l'un de ces milieux est une forêt et l'autre peut être une prairie, une clairière... La lisière présente des conditions climatiques et écologiques particulières.

Longévive : qualifie une espèce présentant une longue espérance de vie.

Marais : formation paysagère au relief peu accidenté où le sol est recouvert, de manière permanente ou intermittente, d'une couche d'eau stagnante en général peu profonde et couverte d'une végétation typique.

Non indigène : qui n'est pas indigène du territoire considéré, c'est-à-dire qui a été introduit de façon délibérée ou involontaire au cours de la période récente. La présence de l'espèce non indigène est la conséquence directe d'activités anthropiques (définition validée par le CSRPN Aquitaine dans le cadre de la Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine).

Oviparité : mode de reproduction dans lequel la femelle pond des œufs, vierges ou fécondés, qui éclosent extérieurement à son organisme.

Ovoviviparité : une espèce est ovovivipare lorsque les œufs incubent et éclosent dans le ventre de la femelle, sans relation nutritive avec celle-ci (simples échanges d'eau et de gaz).

Période récente : période allant de 1850 ap. J.-C. à nos jours (définition validée par le CSRPN Aquitaine dans le cadre de la Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine).

Puits démographique : zone où la reproduction locale est inférieure à la mortalité locale. Le terme s'applique habituellement à une sous-population qui connaît une immigration à partir d'une sous-population dite « source », où la reproduction locale est plus élevée que la mortalité locale. Sans cette immigration, la sous-population puits serait incapable de se maintenir.

Reptation : mode de locomotion animale dans lequel le corps progresse, sans l'aide de membres, sur une surface solide ou dans le sol.

Saligue : terme béarnais définissant des forêts alluviales inondables et marécageuses en bordure de cours d'eau. On y trouve généralement d'autres types de zones humides telles que les prairies humides ou encore les roselières.

Sous-spécifique : vient du nom commun « sous-espèce », niveau de classification immédiatement inférieur à l'espèce et supérieur à la variété.

Synapsides : animaux dont le crâne possède une seule fosse temporale. Les seuls synapsides actuels sont les mammifères.

Taxon : entité permettant de nommer et classer des êtres vivants en groupe. Les organismes vivants d'un même groupe/taxon descendent d'un même ancêtre et ont certains caractères communs. Les embranchements, classes, ordres, familles, espèces... sont des taxons. Dans le cadre de la Liste réalisée, le terme « taxon » définit une espèce et regroupe donc les sous-espèces qui s'y rattachent.

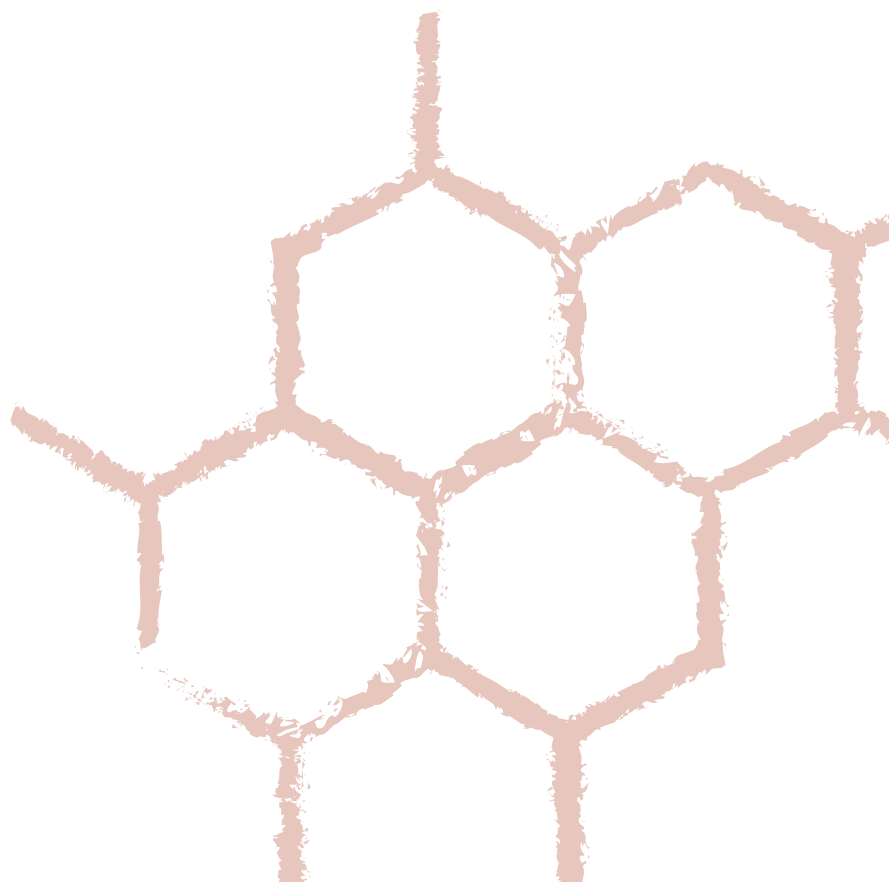
Tétrapodes : ensemble des vertébrés comprenant les reptiles, les amphibiens, les oiseaux et les mammifères adaptés à la vie terrestre par des membres locomoteurs pairs.

Thermophile : qui apprécie la chaleur.

Tourbière : type de zone humide caractérisée par l'accumulation progressive de la tourbe. Ce dernier constitue un sol à très forte teneur en matière organique, peu ou pas décomposée, d'origine végétale.

Ubiquiste : se dit des espèces que l'on rencontre dans des milieux écologiques (climats, reliefs, habitats...) très différents.

Viviparité : se dit des animaux dont les petits naissent sans enveloppe ni coquille, en général à un état déjà assez développé.



Références bibliographiques

- Arntzen J.-W., McAtear J., Recuero E., Ziermann J.-M., Olher A., van Alphen J., Martinez-Solano I., 2013. Morphological and genetic differentiation of Bufo toads: two cryptic species in Western Europe. *Contributions to Zoology*, 82 (4) 147-169 (2013).
- Barneix M., Gigot G., 2013. Listes rouges des espèces menacées et enjeux de conservation : Étude prospective pour la valorisation des Listes rouges régionales – Propositions méthodologiques. SPN-MNHN, Paris. 63 p.
- Berroneau M., 2010 – Guide des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. Association Cistude Nature. 180 p.
- Berroneau M. 2014 - Atlas des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. Ed. C. Nature, Association Cistude Nature, Le Haillan, France, 256 p.
- Berroneau M., Bernard F., Bernard Y. & Grisser P., 2012. Liste des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine (arrêtée au 31 juillet 2012). Disponible en ligne : <http://files.bioloivision.net/www.faune-aquitaine.org/userfiles/ReferentielsEspeces/LARAKJul12.pdf>
- Berroneau M., Armand T., Bonifait S. & Menay M., 2010. Redécouverte du Sonneur à ventre jaune en Gironde. *Bull. Soc. Herp. France*, 133: 27-34.
- Butchart S. H. M., Stattersfield A. J., Baillie J., Bennun L. A., Stuart S. N., Akçakaya H. R., Hilton-Taylor C., Mace G. M., 2005. Using Red list indices to measure progress towards the 2010 target and beyond. *Phil. Trans. R. Soc. B*, 360: 255-268
- Castège I., Hémerly G. (coords), 2009. - Oiseaux marins et Cétacés du golfe de Gascogne. Répartition, évolution des populations et éléments pour la définition des aires marines protégées. Biotope, Mèze; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 176 p. (Collection Parthénope).
- Cox, N.A. and Temple, H.J. 2009. European Red List of Reptiles. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Hoffmann M., Brooks T. M., Da Fonseca G. A. B., Gascon C., Hawkins A. F. A., James R. E., Langhammer P., Mittermeier R. A., Pilgrim J. D., Rodrigues A. S. L., Silva J.M.C., 2008. Conservation planning and the IUCN Red List. *Endangered species research*, 6: 113-125
- IUCN. 2011. Guidelines for appropriate uses of IUCN Red List Data. Incorporating the Guidelines for Reporting on Proportion Threatened and the Guidelines on Scientific Collecting of Threatened Species. Version 2. Adopted by the IUCN Red List Committee and IUCN SSC Steering Committee. Downloadable from: http://intranet.iucn.org/webfiles/doc/SpeciesProg/RL_Guidelines_Data_Use.pdf or http://www.iucnredlist.org/documents/RL_Guidelines_Data_Use.pdf
- Lescure J. & Massary de J.-C. (coords), 2012.- Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze; Muséum d'Histoire Naturelle, Paris (collection Inventaire & biodiversité), 272 p.
- Mace G. M., Collar N. J., Gaston K. J., Hilton-Taylor C., Akçakaya H. R., Leader-Williams N., Milner-Gulland E. J., Stuart S. N., 2008. Quantification of Extinction Risk: IUCN's System for Classifying Threatened Species. *Conservation Biology*, 22: 1424-1442
- Mace G. M., Lande R., 1991. Assessing extinction threats: toward a reevaluation of IUCN threatened species categories. *Conservation Biology* 5, 148-157
- Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Aquitaine. État des lieux-Diagnostiques. Octobre 2004.
- Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Aquitaine. Enjeux-Objectifs. Janvier 2005.
- Temple, H.J. and Cox, N.A. 2009. European Red List of Amphibians. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- IUCN, 2e éd. 2012. Catégorie et Critères de la Liste rouge de l'IUCN: Version 3.1. Deuxième édition. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni: IUCN. vi + 32pp. Originellement publié en tant que IUCN Red List Categories and Criteria: Version 3.1. Second edition. (Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2012).
- IUCN, 2012. Lignes directrices pour l'application des Critères de la Liste rouge de l'IUCN aux niveaux régional et national: Version 4.0. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni: IUCN. iv + 44pp. Originellement publié en tant que Guidelines for Application of IUCN Red List Criteria at Regional and National Levels: Version 4.0 (Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2012).
- IUCN France, 2011. Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées – Méthodologie de l'IUCN & démarche d'élaboration. Paris, France. 56 p.

Remerciements

L'OAFS adresse un grand merci à toutes les personnes ayant récolté et transmis les nombreuses données d'observations qui ont permis la réalisation de ce projet :

Adam D.; Agussol R.; Alard D.; Albrecht P.; Aleixandre P.; Alezier S.; Allard C.; Altonaga; Amirault G.; Ancrenaz K.; André A.; Andrieux S.; Antoine A.; Anton A.; Anton M.; Antonini P.; Archimbaud C.; Arlot P.; Armand A.; Armand T.; Arnaud C.; ARPE 47; Arrhanchet I.; Arriuberge S.; Asensio M.; Association de sauvegarde du vallon de Leire et du Clamondé; Atkins W.; Attrait C.; Aubain J.; Aublanc C.; Audirot M.-C.; Audouin J.-C.; Augé V.; Aurià J.-C.; Avez D.; Avignon Lamperiere N.; Avinent J.-P.; Ayres A.; Azconaga A.; Ba D.; Bachelet M.; Bacou D. & A.; Bailleux G.; Ballereau F.; Barande S.; Baratte J.; Barbaro L.; Barberis S.; Barbier S.; Barbut D.; Barès P.; Bareyt F.; Bariteaud J.; Barneix M.; Barranger J.; Barré E.; Barre E.; Barreau G.; Barreneche V.; Barrere L.; Barret V.; Barriteaud J.; Barthe G.; Barthe L.; Basque L.; Baudart P.-A.; Baudonnel P.; Baudry D.; Baugier L.; Baumgarth J.-P.; Bauwin J.; Bazin B.; Beauvils M.; Beauval C.; Becker O.; Becker Y.; Behrens H.; Bekaert L.; Béliard J.-C.; Bellanger K.; Bellion L.; Bellion M.; Bello P.; Beltrami C.; Benesty J.; Bengué V.; Benotteau F.; Benquet B.; Bergeat D.; Berger A.; Berges C.; Bernadico N.; Bernard F.; Bernard F.; Bernard T.; Bernard Y.; Bernard N.; Bernard V.; Bernical G.; Bernos N.; Berroneau M.; Bersars V.; Bert A.; Beslin O.; Bess Ède P.; Betbeder C.; Betbeder L.; Bety Environnement; Bethune M.; Beucher Y.; Beyaert J.; Beyens L.; Beyrézi T.; Beyréziat T.; Bielle S.; Bielle Y.; Bigey T.; Billay A.; Billerach A.; Biotope; Birbis P.; Birkly Y.; Bissot R.; Bitard M.; Bkm; Blake G.; Blanc J.; Blochet J.-C.; Bobier J.; Bochet J.-C.; Boisseau E.; Boitrel P.; Bon B.; Bonifait S.; Bonnet C.; Bonnet J.-C.; Bonnet R.; Bonnot L.; Borderon A.; Bos N.; Bosq S.; Boubert J.-J.; Boudarel P.; Bouet N.; Bouillerce J.; Bouineau P.; Bourdon G.; Bourgeois U.; Bourgoïn L.; Bouroullec Y.; Boussinot F.; Bouttier E.; Boyer P.; Bracco S.; Breton C.; Breuil; Briand M.; Briant D.; Brochet J.-C.; Brogniez S.; Brondel W.; Brouard F.; Broussard F.; Brugnot J.; Brunet S.; Brunet E.; Bryon D.; Burlett R.; Cadier G.; Caillaud L.; Calvet A.; Cambon Y.; Canevet M.-F.; Caniotti N.; Cantegrel L.; Capdeville G.; Carbonnaux S.; Cardonnel S.; Carichiopulo C.; Carmagnac M.; Caron J.-M.; Castagneyrol B.; Casteran M.; Castex M.; Caublot G.; Caucal G.; Cauchoix D.; Caupenne M.; Cavaroc; Cazaban F.; Cazabonne D.; Cazaubon G.; Celle J.; CEN 17; CEN Aquitaine; Ceylo D.; Chabannier O.; Chabbert R.; Chabert R.; Challa S.; Chambolle C.; Chammard E.; Champagne E.; Champion E.; Chapelle J.-B.; Charbonnier Y.; Charissou I.; Charles S.; Charriere P.; Charron C.; Chasseriaud G.; Chaubet M.; Chaumet M.-C.; Chauvet A.; Chauvières A.; Chavy D.; Chazal R.; Chiche F.; Chiron S.; Cholet P.; Chollet Y.; Cistude Nature; Clair L.; Claverie L.; Clavier P.; Cléach E.; Clement L.; Clugnac F.; CNRS Chizé; Cochard P.-O.; Coeugnet; Cognet C.; Cohendoz S.; Coïc C.; Coignon B.; Colas A.; Colin J.-P.; Collado L.; Collet J.; Collin R.; Collin De L'Hortet A.; Colly M.-C.; Colmar F.; Communauté de Communes des Lacs Médocains; Compagnon F.; Concaro J.-C.; Conseil Général Gironde Espaces Naturels; Constant J.; Constant T.; Coquillaud M.-S.; Corail M.; Corbin M.; Cormier J.-P.; Cornet; Cornille L.; Corre S.; Cortinchi H.; Cosson M.; Costa P.; Coste J.-P.; Cotrel N.; Cottureau L.; Couanon V.; Couderc; Couillens B.; Coulon M.; Courege M.; Courjaud C.; Courrier Y.; Courte C.; Courtial C.; Courtois E.; Courtois P.; Cousino B.; Coutinho J.-C.; Couzi L.; CPIE Béarn; CPIE Gers; CPIE Littoral-Basque Euskal-Itsasbazterra; CPIE Pays Basque; CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot; CPIE Périgord-Limousin; CPIE Seignanx & Adour; CPIE Varaignes; Crabanat D.; Crabos F.; Craney E.; Craux J.; Crémillieux Y.; Crepey A.; Crochet P.-A.; Crouvezier M.; Crouzet M.; CSP; Cubaixo A.; Cuenin C.; Culos R.; Cunchinabe D.; Curot-Lodéon E.; Curuma D'Abbadie M.; D'Agostino R.; Dagot J.; Dagrás P.; Dalaine P.; Damestoy F.; Damian S.; D'Amico F.; Danduran Danflous S.; Daniel G.; Daniel R.; Danoy C.; Darblade S.; Dard C.; Darrodes P.; Darthayette X.; Datcharry R.; Dauba; Daubriac S.; David V.; de Beaulieu Y.; de Gouttes L.; de Haan C.; de Massary J.-C.; de Priester G.; de Redon S.; de Reinach Hirtzbach J.; de Ricqles A.; de Seynes A.; de Villemandy F.; Decroix G.; Deffarges J.; Defos du Rau P.; Defosse D.; Degioanni B.; Degrave L.; Dejouantho; Delanoë C.; Delaporte N.; Delaporte P.; Delassasseigne F.; Delaunay G.; Delaunay Y.; Delbouys C.; Delfaud L.; Delmas C.; Delmas N.; Delmas S.; Delort G.; Delprat B.; Delsalle F.; Deltort C.; Demerges D.; Demoulin J.; Démoulin T.; Demoy A.; Deneuvic R.; Denguin; Denis V.; Denise C.; Denux J.; Depierre N.; Depoutre A.; Derweduwén V.; Desbouchages D.; Deschamps;

Deschamps Kizoulis E.; Desclaux P.; Descombes J.-C.; Desmé C.; Desmettre P.; Desmond K.; Desnos A.; Despouy B.; Desprez; Dessaivre M.; Destabeau V.; Destandau L.; Desvaux J.-P.; Desvergne P.; Détaint M.; Devautour F.; Devaux B.; Devilleger C.; Devisse J.; Devoti J.; Dewez A.; Deyzac G.; D'Hondt J.-L.; Didouan C.; Dinclaux H.; Direction des Parcs et Jardins - Ville de Bordeaux; Ditcharry S.; Dobrijevic M.; Dobson M.; Dohogne R.; Dom D.; Domec D.; Domec J.-P.; Domengine H.; Dominique C.; Dore R.; Doré F.; Dorfiac M.; Dortet-Bernadet V.; Dosnon V.; Doucelin A.; Doucelin C.; Douence; Douin P.; Dourthe V.; Doyeux M.; Drost K.; Dubedat J.; Duberbielle A.; Duboc P.; Dubois F.; Dubos P.; Duboucher; Duboz S.; Ducasse J.-L.; Ducasse V.; Duchâteau S.; Ducos C.; Ducouret P.; Ducouso A.; Ducout B.; Dudilot F.; Dufau R.; Duffard J.; Dufour J.; Dufour S.; Dufourg C.; Dufrechou W.; Duguet R.; Duguay R.; Duhazé B.; Duloue; Dumain E.; Dumas Y.; Dumeau; Dumilieu M.; Dumont; Dunesme C.; Dupain M.; Dupebe; Dupéré R.; Dupeyron; Duplaa J.; Dupont G.; Duport; Dupuis V.; Dupuy F.; Dupuy G.; Dupuyau F.; Dupuys J.-P.; Duquesne G.; Duquet R.; Duran C.; Durand M.; Durand J.-P.; Durand-Cognet V.; Duranel A.; Duriez O.; Dutertre A.; Dutrey A.; Duvert M.-T.; Duvignau P.; Ecosphère; Ecotone; Eleis; Elizagoyen M.; Elliau D.; Elosegil; Empain M.; Engel G.; ENS CG 64; Eraso M.; Escande D.; Esparcia J.-F.; Espiet C.; Espil J.-P.; Esquerdo; Esquivillon; Esslinger M.; Estébe J.; Etchebarne J.-B.; Etchegaray Y.; Eten Environnement; Eteve F.; Eudes O.; Eychene; Fabre P.; Fagart S.; Fagette S.; Faivre L.; Falloux M.; Fantin P.; Fantino G.; Farand E.; Farlan P.; Fauché; Faure C.; Faure P.; Favreau O.; Favretto J.-P.; Fawcett; FDAAPPMA 33; FDC 24; FDC 40; FDGDON; FDP 64; Feigné C.; Feltrin F.; Fely F.; Fernandez; Ferrandon F.; Ferreira R.; Ferreira K.; Ferrer; Fert G.; Filippi-Codaccioni O.; Fily M.; Flamand J.; Flavien L.; Fleuriault D.; Fleutot P.; Flitti A.; Florence E.; Foglia G.; Foncillas; Fontanilles P.; Fonters R.; Fonty C.; Fortier J.-A.; Fortunato; Fouert J.; Fougère M.; Fouillet P.; Foulche K.-V.; Foulhac C.; Foulquier P.; Fournier M.; Fournier de Laurière A.-M.; Fourthon F.; Foutrin A.; Frainnet C.; Frainnet D.; Franck A.; Francois P.; Franzen M.; Frattini G.; Fray J.-L.; Frechet L.; Frechet V.; Fréaux S.; Fretey J.; Friedrich T.; Froidefond C.; Fumey E.; Fusari M.; Gachet T.; Gaiadomo; Gaillard N.; Gaillidou J.; Galardini M.; Galarza P.; Galigneau H.; Galland D.; Gallé V.; Gallet R.; Gally M.; Gambino R.; Gans J.-P.; Gansoinat S.; Garbay A.; Garcia A.; Garcia G.

Garcia P.; Garcia S.; Garderes; Gariou M.; Garnier C.; Gasparini; Gasser F.; Gatel J.-F.; Gatelier T.; Gauban A.; Gaudin R.; Gaumard C.; Gautel; Gauter N.; Gauthe C.; Gauthier R.; Gauzere P.; Gayan J.-L.; Gendarmerie de Biscarosse; Gendarmerie de Saint-Girons; Gendre J.; Genoud D.; Georges N.; Georges V.; Georgie M.-C.; Gerbeau B.; GERE A- Ingénieurs écologues; Gergaud A.; Gergereau M.; Germain P.; Gervais J.; Ghigo E.; Giacomini L.; Gibert J.; Gicquel J.-B.; Gigault J.-C.; Gilardet A.; Gilbert H.; Gilet V.; Gillis H.; Gimenez D.; Giraud J.; Giraudel J.; Gire L.; Giron S.; Gironflot F.; Gironnet E.; Giroud H.; Gleyze J.-F.; Glinel L.; Goisinat S.; Golay P.; Gomes G.; Gomez; Gonin C.; Gonzales L.; Gonzalez E.; GOPA; Gorenflot F.; Gorse P.; Gosse H.; Gouëlle T.; Gourdin J.; Gourdon J.; Gourgues P.; Gourraud P.; Gourvil P.-Y.; Goutiras D.; Goyeneche L.; Grabieres G.; Graf J.-D.; Grancher C.; Granereau G.; Grange J.-L.; Grangier O.; Gratadour V.; Gratien C.; Gréaume C.; Grenier J.; Grenon; Grimbert E.; Grisser C.; Grisser D.; Grisser P.; Grisvard P.; Gros F.; Grosselet J.; Grosselet O.; Grouet J.-L.; Gueguen V.; Guénot D.; Gueret E.; Guerin F.; Gueugneau L.; Guichard P.; Guigue D.; Guiho E.; Guilhou M.; Guillaud F.; Guillaume C.; Guillaume N.; Guisier R.; Gumiaux A.-C.; Gush M.; Guy P.; Guyonneau C.; Guyot J.; Guyot; Guyot A.; Haenni J.-P.; Haffner P.; Haksim C.; Hallereau P.; Hallet Q.; Halliez G.; Halm S.; Halter R.; Hamel R.; Hamon D.; Harambillet J.; Hassler V.; Hazan N.; Hazera J.; Hecquet M.; Hediard M.; Hegalaldia; Heinerich S.; Held M.; Helliott; Hemery D.; Hentz J.-L.; Herault T.; Hermenault D.; Herraiz J.; Herran; Herrero A.; Hervouët F.; Hery P.; Hétier A.; Heudin D.; Heulin B.; Heurtaux C.; Heurtin M.; Hidier J.-C.; Hingand P.; Hingsinger A.; Hippolyte J.; Hispiwack S.; Hivert J.; Hoare M.; Hommeau S.; Homo B.; Hongrois N.; Hontang H.; Hopper C.; Hordies F.; Horgassan X.; Hosdez F.; Houdant G.; Hourcq J.-J.; Huillier; Humbert P.; Hunault J.-L.; Hurtault A.; Hurtes S.; Huxley C.; Huxley L.; Ibanes; Ibanez F.; Ilbert N.; Illegems L.; Ineichl; Irola S.; Isabelle G.; Ithurbide-Dachary E.; Iturria J.-F.; Jacob M.; Jacotot J.; Jacquot E.; Jailloux A.; Jaime J.; Jalabert J.; Janzak A.; Jardin et Refuge paysan à la ferme de Joerg Weber; Jardrin S.; Jarré B.; Jayles P.; Jean P.; Jegou J.; Jelf S.; Jimenez J.; Jimenez D.; Joly P.; Jomat L.; Jonis M.; Jordi E.; Jouandoudet F.; Joubert L.; Joubert N.; Jourdain B.; Jourde P.; Jouret B.; Joyeux M.; Julian C.; Julié M.-C.; Jun R.; Jung A.-M.; Junique S.; Kerautret L.; Kernel J.-Y.; Kieser X.; Kim A.; Kime R.; Knutelski; Kreder M.; Kustner;

Kwasniewski C.; L.P.O.; Labadie J.; Labadie S.; Laban D.; Labarbe S.; Labat D.; Labatut S.; Labeque; Laberdesque M.; Laberdesque A.-M.; Labidoire D.; Laborde A.; Laborde C.; Laborde H.; Labourel V.; Labourse O.; Labrado R.; Labrande M.-P.; Labro B.; Labrousse B.; Labrousse T.; Lacampagne J.; Lacaze R.; Lacombe T.; Lacoste A.; Lacouloumére P.; Lacour M.; Lacroix A.; Lacroust; Ladet A.; Lafaurie A.; Lafeuillade N.; Laffourcade L.; Lafitte J.; Lafitte M.-E.; Lafon C.; Lafon P.; Lafont J.-M.; Laforie; Laffourcade C.; Lagarde M.; Lagardere F.; Lagardère J.-P.; Lagueyrie X.; Lahorgue A.; Lailheugue T.; Lalanne C.; Lallemand J.-J.; Laloubere J.; Lалуque O.; Lamaison C.; Lamave J.; Lambert A.; Lambert P.; Lambert M.-R.-K.; Lambottin D.; Lambrechts A.; Lamothe B.; Lancon M.; Landes Nature; Landry G.; Langenbach J.-C.; Langlade A.; Lanusse D.; Lapalisse J.; Lapeyre H.; Lapeyre P.; Lapeyre R.; Laplace M.; Laporte C.; Laporte P.; Laporte T.; Lapouble J.-C.; Lapouyade H.; Lapresle P.; Laprun M.; Larnac H.; Laroulandie V.; Larragueta L.; Larralde E.; Larregle G.; Larrieu A.; Lartigau M.-F.; Lartigau S.; Larvor I.; Lascaux J.-M.; Lascombe F.; Lascourréges J.-F.; Laspalles F.; Lataste F.; Lattuga R.; Laubian T.; Laurent R.; Laurent S.; Lavandier A.; Lavandier G.; Lavelatte E.; Lavergne S.; Lavie M.; Lavignotte B.; Lavissee H.; Lavoue P.; Lazare J.-J.; Le Bronec E.; Le Cam E.; Le Du F.; Le Feon V.; Le Gall O.; Le Gallic M.; Le Garff B.; Le Gros; Le Mao P.; Le Moal T.-M.; Le Moal T.; Le Moigne C.; Le Nevé M.; Le Pimpec N.; Le Pontois L.; Le Roux M.; Le Van Suu M.; Leblanc S.; Leblanc A.; Leblanc M.; Lebreton S.; Leclerc A.; Leclère M.; Lecointe; Leconte K.; Leconte L.; Leconte M.; Leenknecht V.; Legay E.; Legay P.; Léger A.; Legrand A.; Legrand N.; Legriel S.; Lemaire C.; Lemasson W.; Lemoine G.; Lenglet Y.; Leplaideur X.; Leprince F.; Le Roux M.; Leroy B.; Leschiutta C.; Lesclaux P.; Lescure J.-Y.; Lesnier J.; Lessieur D.; Lesuehr; Leulier C.; Leyris; Lhermite G.; L'Hénaf C.; L'Hernault P.; Lhospice; Lhuillier R.; Lieupart S.; Liger A.; Ligot P.; Linda A.; Linieres M.; Livory A.; Llamas A.; Lobry C.; Lode T.; Loiret F.-X.; Loisy; Lolive N.; Lombard P.; Lonca G.; Londeix B.; Long B.; Lopez J.; Losada-Lemarchand M.-P.; Losada-Lemarchand M.; Lot Nature; Loubet D.; Loudray A.; Lourdaix O.; Loutfi E.; LPO 17; LPO Aquitaine; Lucas C.; Luceyran J.-M.; Lujan B.; Luong Dinh Giap M.; Lurdos P.; Lutton V.; Luzzato T.; Lyon T.; Mabrut F.; Machefer; Mady M.; Mahé M.-C.; Maingueneau J.; Maire P.; Mairie de Londeix; Mairie de Moliets; Mairie de Tarnos; Mairrot C.; Maitia S.; Maizeret C.; Malavialle E.; Malet; Malgarini T.; Maloteau J.; Maloubier L.; Manciet B.; Mandart M.; Man-Estier E.; Manfroy-Barrau A.; Mangez N.; Mangin G.; Manhes L.; Macetia S.; Maramotti B.; Marchal T.; Marchand M.-A.; Marconot B.; Marcoux G.; Maréchal T.; Mari A.; Mariette P.; Marion A.; Marliac C.; Marliangeas H.; Marlière R.; Marquereau L.; Mars B.; Marsan; Marsy A.; Marteau C.; Martin; Martineu J.; Martinez M.; Martinez; Martinez Gil O.; Martinez-Rica J.-P.; Mascarello B.; Masson D.; Mateos S.; Mathio O.; Mathiot A.; Mattei P.-E.; Maucorps Y.; Maumy N.; Maurice T.; Maurillon A.; Mays G.; Mazaubert E.; Mazaud I.; Mazaud L.; Mazaud S.; Mazon C.; Mazères M.; Mazeret C.; Mechineau F.; Meigne C.; Meilhan Y.; Meillet; Meire G.; Melet D.; Mellot S.; Menand M.; Menard P.; Menay M.; Ménégazzi C.; Merceron N.; Mercier P.; Mercier E.; Merelle C.; Mergen K.; Merlo; Merot A.; Mettetal J.-J.; Meunier E.; Miard F.; Miaud C.; Michelin D.; Michelin M.; Michelot M.; Micoyne D.; Mifeneç; Mignaud M.; Mignet F.; Mignon P.; Mignot C.; Milan J.-J.; Milcent P.; Milio L.; Millet R.; Millioz P.; Miltemberger C.; Mimbielle C.; Mimbielle M.; Miquel J.-C.; Mir F.; Mirtain R.; Misak G.; Missegue-Delmas J.-M.; Mocerrea; Moine E.; Moinet B.; Mokuenko N.; Molieres M.; Moneuse S.; Monfort D.; Monin P.; Monjoin T.; Monoury; Monta M.; Montagne Y.; Montane J.; Monteil J.; Montenoit J.-P.; Montes E.; Montfort D.; Montpion P.; Mora P.; Moreau B.; Moreau J.; Moreau P.; Moreau L.; Moreau M.; Moreau M.-C.; Moreaux J.-J.; Moreilhon D.; Moreira R.; Morel P.; Moron C.; Moroy S.; Mosser E.; Moulis M.; Movia A.; Mulamba K.; Mur P.; Muratet J.; Musée de la Mer de Biarritz; Muselet M.; Muséum d'Histoire naturelle de Bordeaux; Musseau C.; Nade A.; Nade P.; Nadeau J.-M.; Naigre; Narp C.; Nars A.; Natur'idae; Naudain J.-P.; Naudon D.; Naulleau G.; Naut M.; Nauwynck F.; Navarre P.; Navarro P.; Naves A.; Nedelec L.; Nemery G.; Neri F.; Nerriere A.; Nesling E.; Nibaudeau M.; Nicolas M.; Nicoleau; Nicolleau; Ninous P.; Nivet J.-F.; Nodin R.; Noel A.; Nogue G.; Nagues A.; Nolan V.; Normand F.; Nottebaert C.; Nuques P.; Nys B.; Obios; Observatoire du Patrimoine Naturel des Pyrénées-Atlantiques; Office de tourisme d'Arès; OGE; ONCFS; ONEMA; ONF; Ordoqui N.; Orsini P.; Oruezabal M.; Oseneç H.; Oseneç K.; Pagano A.; Pages M.; Pagoaga A.; Paillet M.; Paillette M.; Pain C.; Pajak D.; Pajot B.; Palmieri O.; Pansiot M.; Papacotsia A.; Paranteau L.; Parcs de Méridnac; Parde J.-M.; Parrain N.; Parrou-Bordes J.; Pascoat P.-C.; Passicousset; Pazuies C.; Pavan A.; Payet B.; Paysant F.; Pebosq C.; Pecastan G.; Pelayo E.; Peres S.; Perrein C.; Perrin T.; Perrocheau A.;

Perrusqué; Pesme E.; Petit S.; Petit F.; Petit P.; Petit R.; Petitjean P.; Peyrusque D.; Philipon C.; Philipon F. & J.; Philippe C.; Pichillou T.; Pichois N.; Pichon C.; Picois N.; Piefort S.; Pierre A.; Pigeon J.; Pinard J.; Pinaud J.; Pinaudeau G.; Pinston H.; Piou J.-P.; Pissondes J.; Pitard J.-M.; Plaisance A.; Plaisancier; Plichon A.; Plisson C.; Pluchon N.; Pluen M.; PN des Pyrénées; PNR Landes de Gascogne; PNR Périgord-Limousin; Poignavent Y.; Poil J.-C.; Poirier F.; Pomier L.; Pomiès J.-C.; Pommies C.; Pompier; Poncet R.; Porrot M.; Portal F.; Portier D.; Portmann A.; Porzucek M.; Pottier D.; Pottier G.; Pottier J.-P.; Poublan P.; Pouilly S.; Poujade; Poulaud C.; Poulot M.; Pourreau J.; Poussain S.; Poussin F.; Pouvreau B.; Poux M.; Pouzenc P.; Povie S.; Precigout L.; Presseq B.; Price A.; Prieto; Prince G.; Priol P.; Prost; Prud'homme E.; Prud'homme F.; Prud'homme O.; Puente; Puyo; Quadrio P.; Queheille A.; Quéral M.; Quillet J.-M.; Quris O.; Rabany T.; Racinne J.; Raguet C.; Raguet D.; Raiffé A.; Raitière W.; Rallo; Ramat C.; Rambaud D.; Ramiere J.; Ramos P.; Rana Pays Basque; Rance-Odin M.; Rancon F.; Rannou D.; Rantet A.-M.; Rapetti A.; Rasmont P.; Rat D.; Razin M.; Rebeyrat X.; Rebours L.; Redeuil G.; Redeuil J.; Redon D.; Redon H.; Régés B.; Reglade M.-A.; Regnero A.; Rejasse; Remazeilles J.; Renard L.; Renard V.; Renard-Laval F.; Renaud A.; Renault C.; René G.; Renet J.; Renier H.; Renoir S.; Renoux F.; Réserve Ornithologique du Teich; Retana J.; Reuzeau E.; Revers F.; Ribatto E.; Ribaud R.; Ribaud R., lycée agricole d'Orthez; Richard S.; Richin D.; Richon S.; Richy F.; Ricqles; Riffaud A.; Rigaud P.; Rigou P.; Ringeval C.; Riou G.; River G.; Rivière Environnement; RNN du Banc d'Arguin; RNN Bruges; RNN Courant d'Huchet; RNN de l'Etang de Cousseau; RN de Saucats-La Brède; RN Etang Noir; RN Mazière; RN Orx; RNCFS d'Arjuzanx; Robak J.; Robert G.; Robert J.-C.; Robert O.; Robillard L.; Robin J.; Robin R.; Robinet C.; Robton G.; Roca A.; Roche A.; Roche G.; Rochelet J.-L.; Rochet F.; Rodriguez H.; Rogers N.; Rolandeau M.; Ronchard Y.; Ronne C.; Roques H.; Roques O.; Ros J.; Rose B.; Rosenblatt C.; Rouanet D.; Roue T.; Roué S.; Rouland R.; Rouppert R.; Rousseau C.; Roussel T.; Roussel B.; Rousserie L.; Roux A.; Roy G.; Roy M.; Royaud A.; Ruellan; Ruet P.; Rufroy V.; Rufroy X.; Ruhland D.; Ruiz M.; Ruiz P.; Ruys T.; Ryckbosch G.; Saburaud L.; Sagot F.; Saint-Girons H.; Giroux C.; Saint-Jean C.; Sajous E.; Sallanabe B.; Sallé M.; Salles F.; Salmon M.; Salou D.; Samson N.; Sanchez; Sandonna L.; Sannier D.; Sannier M.; Sapeurs-Pompier de Hourtin; Sapeurs-Pompier de Léon; Sardin J.-P.; Sarges F.; Sargos F.; Sarrey D.; Satgé Y.; Sauboi; Sauret G.; Sauret G.-V.; Sauret J.-B.; Sautet D.; Sauvage; Savigny T.; Savine N.; Scamps V.; Schmidt I.; Schmitt S.; Schont A.; Schulte H.; Secondat N.; Segalin A.; Segelle C.; Segouin S.; Segulier M.; Seguin S.; Segura E.; Selsis J.-C.; Seramour C.; Serre F.; Servant J.; Servientis N.; Seuriac P.; SFO Aquitaine; Sicard G.; Sierra; Silviana V.; Simethis Ecologues; Simon L.; Simon S.; Simpson D.; Sindoni D.; SMBV Debailleul; Smer'e2m S. /T; Soannes G.; Société des Sciences D'Aranzadi; Sorel D.-L.; Soret C.; Soret R.; Sorrel D.-L.; Soubeste J.-P.; Soubielle F.; Soubiran C.; Soule J.-L.; Soulet D.; Soulier L.; Soullignac M.; Souriat M.; Spaeth A.; Spoladorel; Stail; Steger J.; Steger; Steinmetz J.; Stril J.-M.; Suarez D.; Sueur F.; Surget-Groba Y.; Susset-Depond C.; Sych M.; Symphor A.; Szolvik M.; Sztor M.; Taboury F.; Tach; Taib-Fonters M. & R.; Tailhurat J.-M.; Tailhurat J.; Taillade M.; Talazac; Tandonnet M.; Tanqueray V.; Tardy S.; Tarrier J.; Tartaglino; Tastet I.; Tauran B.; Tauzin M.; Technoueyre A.; Teillet C.; Tellechea; Terrasse J.-F.; Terres d'oiseaux; Terrones M.; Tessier M.; Teton; Teulier; Teynie A.; Teytaud R.; Thebault G.; Theillout A.; Thevin; Thiberville I.; Thiébaud J.-G.; Thierry G.; Thirion J.-M.; Thomann; Thomas H.; Thomas A.; Thonon D.; Thouvenin C.; Tico T.; Tillet C.; Tillion L.; Tillo S.; Tison C.; Tomas N.; Tonnot E.; Torrent G.; Totis T.; Tourneville P.; Tourny B.; Toutain Y.; Touzé H.; Touzot O.; Troquereau D.; Troussat L.; Truccolo D.; Truchassout H.; Trunet G.; Tucoulet C.; Tuffal C.; Tyssandier P.; Urbina-Tobias P.; Urcun J.-P.; Urvois T.; Uzabiaga G.; Vacher J.-P.; Vaillant F.; Val de Loire Nature; Vallee F.; Van Dorsselaer P.; Van Halder I.; Van Helden M.; Van Laar V.; Van Meer T.; Van Meer Ordoqui N.; Van Uchelen E.; Vangertnuy F.; Varailon P.; Vatinel S.; Vauche M.; Vaysse J.-L.; Veen R.; Verdery L.; Verger N.; Vergnes L.; Vericel E.; Vérité V.; Vernichon F.; Vertes-Zambettakis S.; Veschambre C.; Vezin C.; Viala; Viaud P.; Vidal O.; Viélet C.; Vigier M.; Vignes J.-C.; Vignon V.; Viguier B.; Vilair Y.; Vileski D.; Villaret J.-C.; Villarreal N.; Villate D.; Villepastour; Vincent B.; Vincent D.; Vincent T.; Violet L.; Vion M.; Viornerly M.; Viricel G.; Virondeau A.; Viry B.; Viry J.-P.; Vivant J.; Vives G.; Voccia M.; Voydeville M.; Vschmale K.; Vstrybosch H.; Vsztor M.; Wagner S.; Warembourg N.; Watier J.-M.; Watier M.; Wavrin H.; Weltz M.; West H.; West R.; Wetsch; Wim Ferserda M.; Wisniewski N.; Wozny L.; Yvert F.; Zanni A.; Zeddard P.; Zimmerlin P.; Zion T.; Zucchelli R.; Zuiderwijk A.



Grenouille verte - *Pelophylax* sp.
© Edith Reuzeau

Grille de synthèse des critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) pour évaluer l'appartenance d'un taxon à l'une des catégories du groupe menacé de la **Liste rouge** (En danger critique, En danger et Vulnérable)

Utiliser au moins un des critères A à E	CR En danger critique	EN En danger	VU Vulnérable
A. Réduction de la population mesurée sur la plus longue des deux durées : 10 ans ou 3 générations			
A1 A2, A3 et A4	≥ 90% ≥ 80%	≥ 70% ≥ 50%	≥ 50% ≥ 30%
<p>A1 Réduction de la taille de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé.</p> <p>A2 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p> <p>A3 Réduction de la population prévue ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans).</p> <p>A4 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée (sur un maximum de 100 ans, sur une période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p>		<p>(a) l'observation directe (sauf A3)</p> <p>(b) un indice d'abondance adapté au taxon</p> <p>(c) la réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EOO), et/ou de la qualité de l'habitat</p> <p>(d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels</p> <p>(e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites</p>	
En se basant sur l'un des éléments suivants :			
B. Répartition géographique			
B1 Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²
B2 Zone d'occupation (AOO)	< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²
ET remplir au moins deux des trois conditions a, b, ou c suivantes :			
(a) sévèrement fragmenté OU nb localités	=1	≤ 5	≤10
(b) déclin continu de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) nb de localités ou de sous-populations, (v) nb d'individus matures.			
(c) fluctuations extrême de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) nb de localités ou de sous-populations, (iv) nb d'individus matures.			
C. Petite population et déclin			
Nombre d'individus matures	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%
ET remplir au moins un des sous-critères C1 ou C2 suivants :			
C1 Un déclin continu estimé à au moins (max de 100 ans dans l'avenir)	25% en 3 ans ou 1 génération	20% en 5 ans ou 2 générations	10% en 10 ans ou 3 générations
C2 Un déclin continu ET l'une des 3 conditions suivantes			
(a) (i) nb d'individus matures dans chaque sous-population : (ii) % d'individus dans une sous-population égal à :	< 50 90 – 100 %	< 250 95 – 100 %	< 1 000 100 %
(b) fluctuations extrêmes du nb d'individus matures			
D. Population très petite et restreinte			
Nombre d'individus matures	≤ 50	≤ 250	D1 ≤ 1000 D2
ET/OU (pour la catégorie VU uniquement) Zone d'occupation restreinte ou nb de localités limité et susceptibles d'être affectées à l'avenir par une menace vraisemblable pouvant très vite conduire le taxon vers EX ou CR.			En règle générale : AOO < 20 km ² ou nb localités ≤ 5
E. Analyse quantitative sur 100 ans maximum			
Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est :	≥ 50 % sur 10 ans ou 3 générations	≥ 20 % sur 20 ans ou 5 générations	≥ 10 % sur 100 ans

Près d'une espèce sur trois d'amphibiens et reptiles d'Aquitaine menacée de disparition

La Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est un outil permettant d'évaluer le risque d'extinction des espèces sur un territoire donné. Elle illustre par ailleurs la richesse des connaissances que nous possédons sur les espèces.

La publication de la Liste rouge des amphibiens et reptiles d'Aquitaine constitue donc un véritable symbole puisqu'il s'agit de la première Liste rouge de la région Aquitaine. Réalisée selon la méthodologie de l'UICN, elle dresse aujourd'hui un état des lieux objectif du niveau de menace pesant sur les amphibiens et les reptiles présents en Aquitaine.

De par sa situation géographique privilégiée, l'Aquitaine possède une grande variété de paysages et d'habitats qui explique la richesse de la biodiversité présente. Cependant, nombre d'habitats propices aux amphibiens et aux reptiles sont affectés de près ou de loin par les activités humaines. Ce constat préoccupant est confirmé par les résultats de la Liste rouge : plus de 32 % de l'herpétofaune régionale est menacée de disparition, c'est-à-dire qu'une espèce sur trois est classée dans une des trois catégories de menace de l'UICN : En danger critique, En danger et Vulnérable.

Si les Listes rouges ont pour vocation d'alerter sur la situation des espèces menacées, leur finalité n'est pas de rester de simples listes. Reconnues internationalement, elles constituent sans doute à l'heure actuelle le baromètre le plus influent dans le milieu de la conservation. La Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles est ainsi un outil scientifique précieux, partagé et reconnu par l'ensemble des acteurs régionaux du patrimoine naturel. Il convient donc de la valoriser pleinement. Cette liste a pour objectif de guider les politiques régionales dans l'identification des actions prioritaires à mener. Le développement de programmes de conservation adaptés permettrait de diminuer le risque de disparition pesant sur les espèces menacées et de préserver celles qui ne le sont pas. En parallèle, des actions pour améliorer l'état des connaissances de certaines espèces, pour lesquelles les informations actuellement disponibles sont insuffisantes pourraient être envisagées.

Ce projet a été coordonné par l'Observatoire aquitain de la faune sauvage (OAFS), dans le cadre d'un partenariat privilégié avec l'association Cistude Nature. Plusieurs structures régionales se sont associées à la démarche en mettant à disposition leurs données. Afin d'aboutir à un processus d'évaluation collégiale, neuf experts de divers horizons ont été sollicités pour statuer sur la situation de chaque espèce.

La réalisation de cette liste souligne l'intérêt de mettre en place des observatoires territoriaux de la biodiversité, dispositifs ayant notamment pour vocation la mutualisation des données naturalistes et la valorisation de l'expertise scientifique.

en partenariat avec

